DOCUMENT D'OBJECTIFS

NATURA 2000

FR 9400613
"cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"

Mai 2003

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE CORSE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
CORSE

GROUPE CHIROPTERES CORSE

NATURA 2000

Document d'objectifs du site SPN FR 9400613
"cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"

Préambule

La future Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"(FR9400613) regroupe un ensemble de 4 sites indépendants jugés d'intérêt communautaire en raison des populations de chauves-souris qui les occupent.

Le présent document comprend 4 fascicules correspondant chacun à uns de ces sites :

Fascicule 1 : Les anciennes galeries de mines de Castifau-Piana (Castifau, 2B) – février 2002
Fascicule 2 : Le tunnel de Muracciole (Muracciole, 2B) – mars 2003
Fascicule 3 : Les galeries de mines de Francone (Olmeta di Tuda, 2B) – mars 2003
Fascicule 4 : La grotte marine de Coggia-Temuli (Coggia, 2A) – juin 2001

+ annexes générales : formulaire standard de données
relevés de conclusions des comités de pilotage respectifs

Rédacteur/Opérateur : **GROUPE CHIROPTERES CORSE**
Grégory Beuneux
7 bis rue du Colonel Feracci 20 250 CORTE
tel/fax : 04-95-47-45-94
gregory.beuneux@free.fr

Photos de couverture : galerie de mine de francone haut (commune d'Olmeta di Tuda)

NATURA 2000

Document d'objectifs du site SPN FR 9400613
"cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"

LES ANCIENNES GALERIES DE MINES DE CASTIFAU-PIANA

Commune de Castifau - Haute-Corse

FASCICULE 1

GROUPE CHIROPTERES CORSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE CORSE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
CORSE

LES ANCIENNES GALERIES DE MINES DE CASTIFAU-PIANA

Commune de Castifau - Haute-Corse

Rédacteur/Opérateur : **GROUPE CHIROPTERES CORSE**
Grégory Beuneux
7 bis rue du Colonel Feracci 20 250 CORTE
tel/fax : 04-95-47-45-94
gregory.beuneux@free.fr

I - CADRE GÉOGRAPHIQUE ET NATUREL 5
I.1 - LOCALISATION 5
I.2 - CONTEXTE CLIMATIQUE 6
I.3 - CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE 6
I.4 - CONTEXTE HISTORIQUE ET HUMAIN 7
I.5 - L'ENVIRONNEMENT NATUREL 8
1.6 - PRÉSENTATION DES GALERIES DE MINES FRÉQUENTÉES PAR LES CHAUVES-SOURIS 11

II – L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA ZSC 14
II.1 - LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS) 14
II.2 - LES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXES II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITATS) 14

III - PROTECTION ET GESTION EXISTANTES 15
III.1 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE 15
III.2 - PROGRAMME DE SUIVI ET ÉTUDE 15

IV - NUISANCES ACTUELLES ET MENACES POTENTIELLES 16

V - OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE 17
ACTION 1 : MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION PHYSIQUE DES DEUX GALERIES DE CASTIFAU-PIANA 18
ACTION 2 : SUIVI ET SURVEILLANCE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES SUR LE SITE 18
ACTION 3 : SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES LOCAUX SUR LE THÈME DES CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES SUR LE SITE 19
ACTION 4 : MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE CONSERVATION DES HABITATS DE CHASSE POTENTIELS DES CHIROPTÈRES À PROXIMITÉ DE LA COLONIE 19

BIBLIOGRAPHIE 20

FICHES ACTION .....
FICHE GITE .....
FICHES ESPECES .....

ANNEXES .....

"LES ANCIENNES GALERIES DE MINES DE CASTIFAU-PIANA" (FR 9400613)

Commune de Castifau - Haute-Corse

Préambule : La future Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"(FR9400613) regroupe un ensemble de 4 sites indépendants jugés d'intérêt communautaire en raison des populations de chauves-souris qui les occupent.

Les "anciennes galeries de mines de Castifau-Piana" correspondent à l'un de ces sites.

Le présent document (fascicule 1) traite de ce site.

Rappel :

Fascicule 1 : Les anciennes galeries de mines de Castifau-Piana (Castifau, 2B) – février 2002
Fascicule 2 : Le tunnel de Muracciole (Muracciole, 2B) – mars 2003
Fascicule 3 : Les galeries de mines de Francone (Olmeta di Tuda, 2B) – mars 2003
Fascicule 4 : La grotte marine de Coggia-Temuli (Coggia, 2A) – juin 2001

I - Cadre géographique et naturel

I.1 - Localisation

Le site Natura 2000 des "anciennes galeries de mines de Castifau-Piana" se situe sur la partie basse du bassin de la Tartagine (commune de Castifau - Haute-Corse) (figure 1).

Ce site, d'une surface de 5,4 ha (initialement de 4050 ha, en 1996), est constitué principalement par deux anciennes galeries de mines occupées par des populations de chauves-souris (ou chiroptères) présentant un intérêt patrimonial d'importance communautaire.

Statut foncier : Le site des anciennes galeries de mines de Piana-Castifau correspond à la totalité de la parcelle communale cadastrée "Calanche F24" (annexes 1 et 1bis).

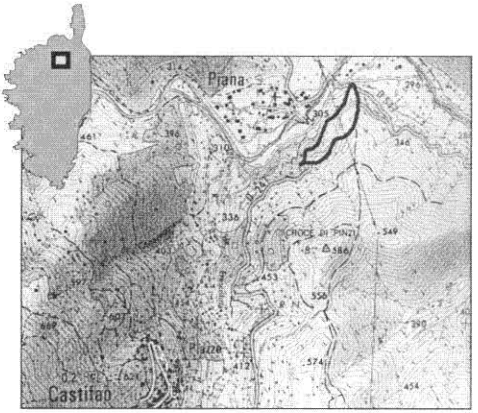

Figure 1 : localisation de la ZSC (échelle 1/25000, IGN 4249 OT)

I.2 - Contexte climatique

Cette microrégion de la Tartagine est régie par un climat méditerranéen de type sub-humide. La pluviométrie de la dépression centrale est très largement déficitaire. Les précipitations sont parmi les plus faibles de l'île: 535 mm d'eau en moyenne par an (Gamisans, 1999), à comparer avec une moyenne régionale annuelle de 890 mm d'eau.

I.3 - Contexte géologique et hydrologique

Le bassin de la Tartagine-Melaja s'adosse aux premiers hauts sommets (Monte Corona, 2143 m) de la grande ligne de partage des eaux. Il s'ouvre à l'Est sur la dépression centrale Ponte-Leccia/Ostriconi. La rivière de la Tartagine, d'abord torrentueuse, a profondément marqué le relief de la région depuis les crêtes jusque dans la vallée où la rivière serpente paresseusement vers l'Est dans l'étroite plaine de Piana. Cette plaine (à 300 m d'altitude) est cernée au nord par Cima di Pristaldo (573 m) et au sud par Cima di Modico (1231 m).

La nature géologique du site relève de la nappe de la Balagna, à savoir d'un complexe de roches magmatiques et métamorphiques (serpentinite, pillow-lavas, gabbros, calc-schistes) (Gauthier, 1993).

La partie basse de ce bassin versant de la Tartagine se caractérise par un déficit hydrique important que laisse paraître la nature de la végétation et du substrat.

Aux abords de la ZSC, la rivière de la Tartagine permet cependant à certaines espèces animales (amphibiens, insectes, …) et végétales d'échapper à la sécheresse estivale. À cette période, le cours de la Tartagine est souvent interrompu par un manque d'eau évident. Quelques poches d'eau providentielles subsistent cependant.

Vue générale de la plaine de Piana : *La Tartagine et sa ripisylve, la plaine de Piana, le relief doux et la végétation basse (© GCC)*

I.4 - Contexte historique et humain

Autrefois, une importante activité agricole, basée principalement sur le pastoralisme, régnait dans la basse vallée de Castifau.

Le hameau de Piana, formé de bergeries, de pagliaghji et de quelques moulins (témoins d'une faible activité culturale), était fréquenté toute l'année par les habitants des villages voisins (Castifau, Moltifau). Ce bâti, toujours présent aujourd'hui, a perdu pour la plupart cette vocation agricole, victime et témoin de la déprise rurale de ces dernières décennies. En conséquence, l'élevage ovin et porcin disparaît peu à peu, au profit du bovin de type extensif. Néanmoins, actuellement, deux bergers maintiennent leur activité (environ 400 brebis fréquentent la vallée une partie de l'année, hors estive). La récolte du miel, quant à elle, se perpétue dans la plaine de Piana.

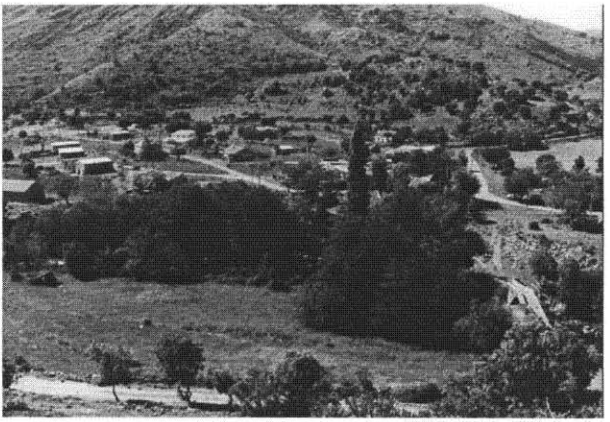

***Hameau de Piana** – vue depuis les mines* (© GCC)

D'après Gauthier (1993), d'importants travaux miniers ont également eu cours dans la vallée depuis l'époque génoise jusqu'en 1908, date de leurs arrêts définitifs. (cf. historique de la concession minière de Saint Augustin). Actuellement, quatre galeries restent encore accessibles dont deux intéressant la ZSC.

Aujourd'hui, **la baisse de la pression anthropique sur l'ensemble de la vallée est une réalité**. Elle participe un peu plus au phénomène de désertification de l'intérieur de la Corse.

HISTORIQUE DE LA CONCESSION MINIÈRE DE SAINT AUGUSTIN

La concession minière de Saint augustin, localisée sur les communes de Castifau et Moltifau, a donné lieu à une dizaine de travaux souterrains répartis sur une distance de 3,5 kilomètres (Araso, Pozzo, Pont, Calmi, Ventulella, Margine, Tascarraccia, Paronciola). Aujourd'hui, seules les galeries du Pont et celle d'Araso restent accessibles.
De 1851 à 1908, 500 tonnes de minerai de cuivre en furent extraites, mais la rentabilité de l'exploitation ne fut jamais atteinte.
Ainsi, plusieurs périodes d'activités se sont succédé :

1851-1855	:	production d'une vingtaine de tonnes à 17-21% de cuivre
1857	:	concession du gisement
1863	:	extension de la concession
1860 – 1876	:	production d'environ 70 tonnes
1896	:	la concession devient propriété des banquiers Grégory
1905	:	la concession est accordée à la société des mines de Francardo
1908 - 1912	:	abandon des travaux et réduction de la concession
1922	:	renonciation définitive de la concession (annexe 2)

I.5 - L'environnement naturel

I.5.1 - La végétation

La végétation à proximité de la ZSC correspond à celle de l'étage mésoméditerranéen. Elle est représentée:

- au sud-est, par une forêt méditerranéenne d'environ 60 ha de chênes vert (*Quercus ilex*) dominants avec quelques pins maritime (*Pinus pinaster*). Le sous-bois est régulièrement pâturé et très clairsemé. La pente est importante (de l'ordre de 20 à 25 degrés).
- en fond de vallée, par une ripisylve étroite constituant un ruban forestier longeant la rivière, parfois interrompue et souvent dégradé par anthropisation ou par de fortes crues répétées (substrat peu épais voire inexistant). La pente est faible (5 à 7 degrés) favorisant terrasses alluviales ou replats émergés. L'aulne (*Alnus glutinosa*) domine sur toute la ripisylve. A noter, la présence de l'osmonde royale (*Osmondus regalis*) aux abords de la rivière.
- des prés pâturés de façon extensive et quelques rares prairies de fauche de faible surface (< 2 ha) bordent la ripisylve. Les haies, constituées de chênes vert épars et de ronciers à *Rubus olmifolius* dominants, sont toujours présentes bien que fortement dégradées.
- le maquis bas (post incendie et/ou autrefois surpâturé) à cistes et bruyères domine sur le reste du paysage, du haut des terrasses alluviales aux crêtes.

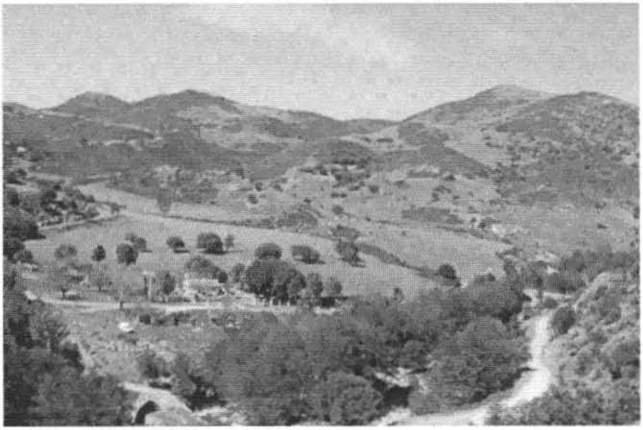

***Environnement en périphérie de la ZSC** – vue depuis les mines* (© GCC)

I.5.2 - La faune

Les anciennes mines de Castifau-Piana constituent un lieu privilégié pour la faune troglophile ou cavernicole (espèces animales plus ou moins adaptées au domaine souterrain qui accomplissent une partie de leur cycle de vie sous terre). Dans ces cavités artificielles, les mammifères (chauves-souris et rongeurs) et insectes sont les seuls représentants connus de cette faune particulière.

En France, toutes les espèces de chauves-souris (31 espèces dont 20 en Corse) (annexe 3) présentent un intérêt communautaire (annexes II et/ou IV de la directive Habitats).

Annexe II : "Espèce animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation"
Annexe IV : "Espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte"

✗ *Les chauves-souris*

Les deux galeries abritent 8 espèces de chauves-souris, dont 7 sont inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats et une (l'Oreillard gris) à l'annexe IV.
Il s'agit du :

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
Grand Murin (*Myotis myotis*)
Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)

Espèce	Statut en Europe	Statut en Corse
Petit Rhinolophe	Très rare	courant
Rhinolophe euryale	Très rare	Peu courant
Grand Rhinolophe	Très rare	Assez courant
Murin de Capaccini	rare	Peu courant
Minioptère de Schreibers	Peu courant	Peu courant
Murin à oreilles échanorées	Assez courant	Assez courant
Grand Murin	Assez courant	Peu courant
Oreillard gris	Peu courant	Peu courant

✗ *Les rongeurs*

Des indices de présence du rat noir (*Rattus rattus*) dans les deux galeries sont à noter (nids sommaires, crottes, restes alimentaires, …).

✗ *Les insectes cavernicoles*

Dans les deux galeries de Piana, a été observée une entomofaune spécifique de milieu souterrain et cavernicole, comme la sauterelle des grottes *Dolichopoda cyrnensis* (Orthoptère).
Aucun inventaire spécifique n'a été mené sur cette faune bien particulière.

Minioptère de Schreibers

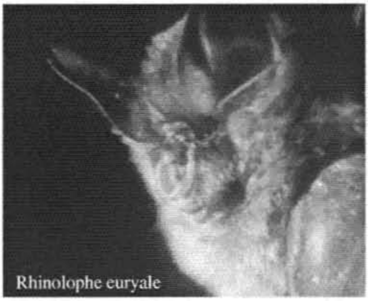
Rhinolophe euryale

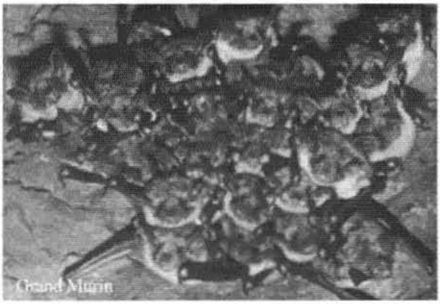
Grand Murin

Grand Rhinolophe

Minioptère de Schreibers

Petit Rhinolophe

Murin à oreilles échancrées

Murin de Capaccini

Oreillard gris

Clichés : P. Prigent, T. Stoecklé

1.6 - Présentation des galeries de mines fréquentées par les chauves-souris

Le complexe minier de Castifau-Piana présente deux anciennes galeries indépendantes et connues pour être régulièrement fréquentées par les chauves-souris : la galerie dite « du thalweg » et la galerie dite « de Piana ».

1.6.1 - La galerie du thalweg

Cette galerie s'ouvre dans un léger thalweg à quelques mètres au-dessus de la piste et de la zone actuelle de prélèvement de tout venant (non autorisé !).

✓ *Topographie*

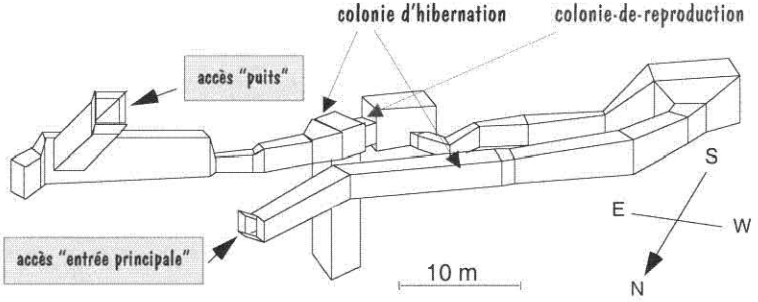

Topographie 3D de la galerie du thalweg - GCC - novembre 2001

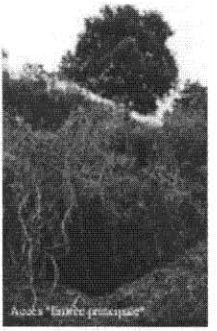

L'accès à la galerie peut s'effectuer par deux entrées : les accès « puits » et « entrée principale ». Ce dernier, nécessitant aucun équipement particulier, permet d'accéder au conduit principal de la galerie. D'une longueur de 115 mètres, ce conduit effectue un aller-retour en forme de « U ». Sa section irrégulière, s'amenuisant dans la deuxième « branche », présente une hauteur généralement inférieure à 2 mètres et une largeur maximale de 1,5 mètres.
Une dizaine de diverticules latéraux et verticaux, de quelques mètres, se greffe tout le long de la galerie. Un grand puits de 3 mètres de diamètre et de 10 mètres de profondeur termine la zone accessible.
La cavité se prolonge au-delà de ce puits sur quelques mètres pour former un court diverticule de 15 mètres. À son extrémité, une large cheminée (2 mètres de diamètre) permet de déboucher à l'air libre après environ 6 à 7 mètres d'escalade subverticale. Cette ouverture, appelée « accès puits », non visible de la piste, se situe à 20 mètres au-dessus de l'accès « entrée principale ».

✓ *Conditions intérieures*

La roche d'une texture broyée est assez peu stable.
En hiver, un ruissellement important provient de l'entrée « puits ».
L'amplitude thermique annuelle oscille entre 4 et 15°C ; elle est considérée comme importante et

caractéristique des cavités ventilées.
En hiver, cette cavité figure parmi les plus froides de Corse ; en été, elle reste plutôt "tiède".
En l'absence des chauves-souris, de grosses accumulations de guano témoignent de leur passage et de leur nombre important (de telles accumulations sont rares et ne se rencontrent que dans les colonies de reproduction). C'est au seuil du puits que le volume du guano est le plus remarquable (environ $1m^3$) ; d'autres tas, plus modeste, existent dans la première partie de la galerie.

1.6.2 – la galerie de Piana

✓ *Topographie*
La galerie de Piana suit le même filon que la galerie du Thalweg ; elle traverse de part en part une masse rocheuse de 100 mètres de longueur.

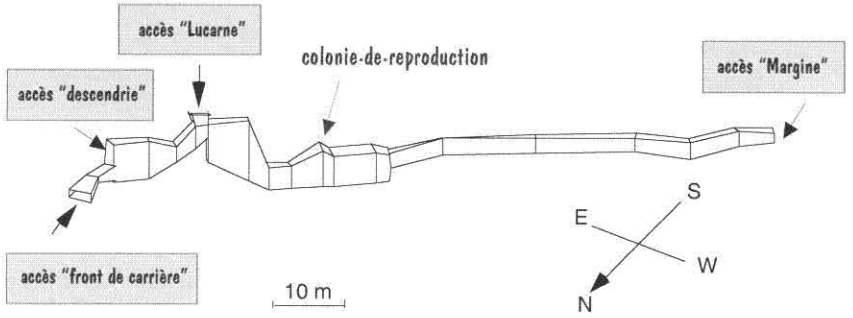

Topographie en 3D de la galerie de Piana – GCC – décembre 2001

L'entrée nord, appelée « front de carrière », partiellement éboulée et difficilement pénétrable, s'ouvre dans la partie sommitale du front de carrière. Passé l'étroiture d'accès, une partie non obscure permet soit de rejoindre, à l'est, une deuxième entrée, dite de la « descenderie », ou alors de remonter sur une vingtaine de mètres un pierrier entre les 2 parois du filon pour atteindre une lucarne de 2 mètres sur 1,5 à ciel ouvert (3ième accès : accès Lucarne).

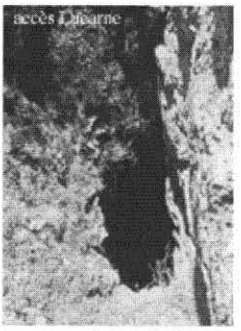

Une étroiture permet à la suite de redescendre dans le filon qui s'élargit ponctuellement pour aboutir enfin dans une vaste salle en cloche de 3 mètres de largeur et de 4 mètres de hauteur.
Les chauves-souris occupent régulièrement le plafond de cette salle comme en témoigne l'impressionnant tas de guano observable à son aplomb.
La suite est constituée d'une galerie étroite de 1 mètre de largeur sur 2 mètres de hauteur menant, après 50 mètres de marche facile, au 4ième accès appelé « Margine ». Cette galerie est barrée à mi-distance par une grille en fil barbelé aisément franchissable. Deux diverticules d'une dizaine de mètres complètent ce réseau.

✓ *Conditions intérieures*

La température de la galerie varie dans l'année de 8 à 15°C ; en hiver la voûte est ruisselante.

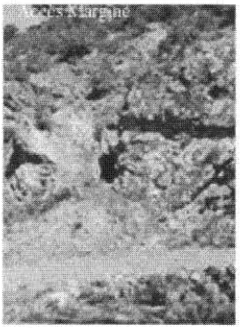

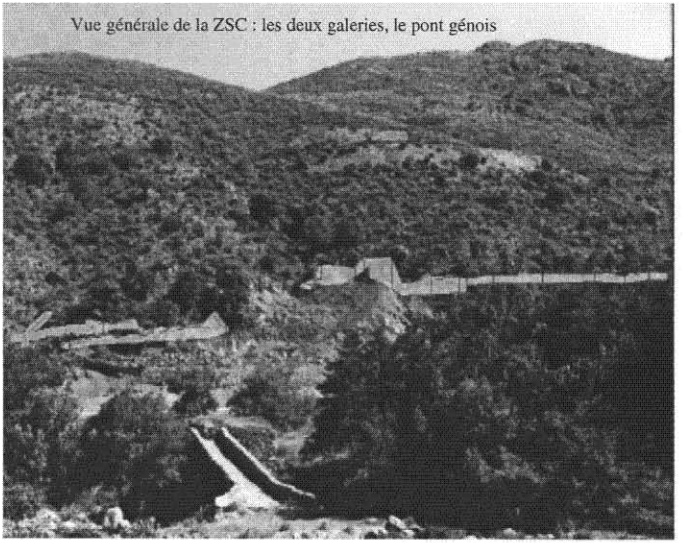

Vue générale de la ZSC : les deux galeries, le pont génois

II – L'intérêt patrimonial de la ZSC

II.1 - Les habitats naturels d'intérêt européen (annexe I de la directive Habitats)

En Corse, 52 habitats d'intérêt communautaire, au titre de la directive Européenne ont été recensés dont 12 sont considérés prioritaires en raison de leur vulnérabilité sur le territoire européen.
La ZSC du site des anciennes galeries de mines de Castifau-Piana ne présente aucun habitat d'intérêt communautaire recensé.

II.2 - Les espèces d'intérêt européen (annexes II et IV de la directive Habitats)

Actuellement, 8 espèces de chauves-souris ont été observées dans l'ancien complexe minier de Castifau-Piana.
Parmi ces espèces, 6 le fréquentent régulièrement et, pour 4 d'entre-elles, les galeries présentent un caractère exceptionnel (tableau 1).

Espèces	Effectif maxi	Nb. d'obs	Utilisation	Statut du site
Petit Rhinolophe	7	47	Hibernation	Courant en Corse
Grand Rhinolophe	108	48	Hibernation	Exceptionnel – 1 autre cas en Corse
Grand Murin	500	29	Reproduction	Exceptionnel – 3 autre cas en Corse
Murin de Capaccini	100	30	Reproduction	Exceptionnel – 4 autre cas en Corse
Minioptère de Schreibers	500	31	Reproduction	Exceptionnel – 2 autre cas en Corse
Rhinolophe euryale	50	15	Transit	Présence irrégulière
Murin à oreilles échancrées	1	1	Transit	anecdotique
Oreillard gris	1	1	Transit	anecdotique

En italique : espèce inscrite aux annexes II et IV de la directive Habitats

Tableau 1 : Chiroptères présents dans les anciennes galeries de mines de Piana - GCC – basée sur 93 visites au 1er janvier 2002

Le système souterrain constitué par les 2 galeries présente un caractère rare en Corse. La forte amplitude annuelle des températures permet aux galeries de remplir deux caractéristiques à priori contradictoires : cavité froide pour l'hibernation et cavité chaude pour les mises-bas (parturition).
Les galeries sont fréquentées par une colonie de parturition d'environ un millier d'individus de 3 espèces de chauves-souris (le Grand Murin, le Murin de Capaccini et le Minioptère de Schreibers) et par une colonie d'hibernation d'environ 100 individus de Grand Rhinolophe.
Pour ces raisons, les anciennes galeries de Piana sont considérées comme deux **sites majeurs en Corse** d'un point de vue chiroptérologique

III - Protection et gestion existantes

III.1 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'intérêt patrimonial de ce site étant déjà reconnu depuis une dizaine d'année, il a fait l'objet de mesure de protection et notamment d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (n°98/808 du 03 juillet 1998) concernant une surface de 5,4 ha. Un document scientifique a été réalisé par le Groupe Chiroptères Corse (GCC) à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en 1996 (Groupe Chiroptères Corse, 1996).
Le règlement de cet arrêté a pour effet, entre autre, d'interdire toute pénétration dans les deux cavités (sauf personnes habilitées) afin d'assurer la tranquilité des espèces de chiroptères, notamment en période de reproduction et d'hibernation (annexe 4).

III.2 - Programme de suivi et étude

Le complexe des anciennes galeries de Castifau-Piana est actuellement l'objet d'un suivi régulier effectué par le Groupe Chiroptères Corse. En effet, 93 visites ont été réalisées dont 84 pour la galerie de Piana (découverte en 1991) et 64 sur la galerie du Thalweg (découverte en 1993).

En 1999, le site de Castifau-Piana a fait l'objet d'une étude, dirigée par le GCC (avec la collaboration de la DIREN) concernant les potentialités alimentaires des sites de chasse (ou de gagnage) potentiels du Grand murin, *Myotis myotis*, situés en périphérie de la colonie de Piana (Beuneux, 1999).

Quelques travaux sommaires en matière de régime alimentaire ont également été menés en 1994 (Arlettaz, 1995).

À partir de l'année 2000, un programme annuel de suivi et de surveillance des populations de chiroptères de 20 gîtes majeurs en Corse a été mis en place par la DIREN et l'Office de l'Environnement de la Corse et réalisé par le GCC. Le site des anciennes mines de Castifau-Piana est intégré à ce programme (GCC, 2000).

IV - Nuisances actuelles et menaces potentielles

Actuellement, les colonies de chauves-souris fréquentant les deux cavités des mines de Castifau-Piana ne semblent pas être l'objet de nuisances directes susceptibles de perturber notablement les populations de chiroptères les fréquentant.

Cependant, des menaces potentielles existent :

- **Accessibilité**

Situées à 100 mètres du hameau de Piana, les galeries sont facilement accessibles par une piste carrossable passant à 10 mètres d'une des entrées. Pendant certaines années de suivi scientifique, il a été constaté des disparitions de matériel, preuve d'un minimum de fréquentation et donc de dérangements potentiels. L'existence et la localisation des galeries sont bien connues des locaux.

- **Prélèvement de matériaux**

Le front de carrière est épisodiquement exploité en extraction de tout venant malgré l'interdiction stipulée dans le règlement de l'A.P.P.B. : « article 3 : En tout temps toute action publique ou privée tendant à perturber, modifier, dénaturer le site (...) est interdite. En particulier sont interdits tout prélèvement de matériaux sur le front de carrière et tout déversement de matériaux en contrebas de la route RD 247 au droit des galeries ».
Les derniers prélèvements se sont effectués à quelques mètres de l'entrée d'une des galeries.

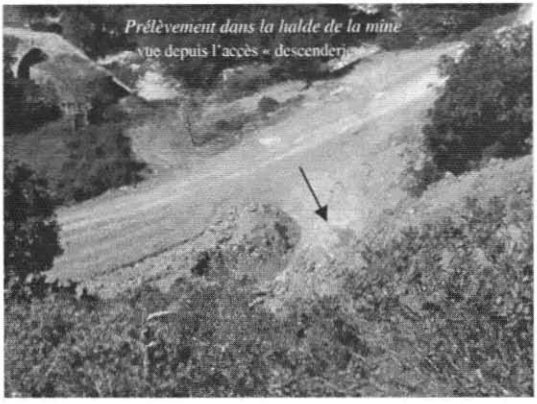
Prélèvement dans la halde de la mine vue depuis l'accès « descendeur »

- **Danger**

Les mines présentant un danger potentiel pour le public, l'état a engagé une démarche de mise en sécurité de ces anciens travaux. Les galeries de Piana sont considérées à ce titre comme dangereuses et comme présentant des risques élevés. Elles font partie des 12 mines devant être « traitées » prioritairement. Une étude, menée par le BRGM pour le compte de la DRIRE, prévoyait la fermeture définitive des galeries, avec l'absence de prise en compte des chiroptères (BRGM, 1993).
À ce jour, la mise en œuvre de ces travaux n'a pas été poursuivie.
La commune, propriétaire du site, demeure cependant responsable en matière de sécurité sur ce site (article 5 de l'APPB).

V - Objectifs et propositions de gestion conservatoire

Préambule :

En application du règlement de l'arrêté préfectoral de protection de biotope, les aménagements ainsi que les activités humaines compatibles avec la conservation des chauves-souris pourront être maintenues sur le site de Castifau comme :

- les activités agricoles et pastorales
- la chasse
- la pêche
- la baignade, le pique nique
- la construction, la rénovation du bâti ou extension de constructions en dehors de l'APPB (hameau de Piana) selon les règles générales d'urbanisme
- la randonnée pédestre et équestre, la circulation avec véhicules à moteur sur les voies destinées à cet usage conformément aux règlements en vigueur dans les communes du PNRC

Cependant, certaines activités et aménagements à priori **non compatibles** avec la conservation des chauves-souris sont à proscrire comme :

- les activités présentant des fortes nuisances sonores: stand permanent de Ball Trap, rassemblement pluri-hebdomadaire de véhicules tout terrain (motos ou voitures avec création d'un circuit), fêtes musicales pluri-hebdomadaires (festivals de musique, ...)
- toutes activités nécessitant l'accès aux galeries (hormis à des fins scientifiques ou de sécurité civile)
- les prélèvements ou dépôts de matériaux sur le site, carrière (prévu dans l'arrêté préfectoral)
- grands aménagements routiers (autoroute, voie rapide) de nature à affecter ou détruire les cavités

Cette liste n'est pas exhaustive et les projets d'aménagements importants seront évalués avant leur réalisation conformément à l'article R.*214-34 du code rural, en fonction de leur importance et selon les réglements en vigueur.

Action 1 : Mise en place d'une protection physique des deux galeries de Castifau-Piana

Objectif de l'action

La protection des galeries de Piana doit assurer la pérennité des gîtes, le maintien des conditions intérieures, le libre accès aux chauves-souris, l'absence de dérangement et un accès de contrôle.

Contraintes

La fermeture par grille dans la galerie n'est pas adaptée. En effet, certaines espèces, comme le Minioptère, exigent un passage entre barreaux non dissuasif pour l'homme.

La fermeture par un mur, avec une réservation de passage pour les chiroptères, n'est pas satisfaisante en ce qu'elle ne permet aucun accès de contrôle et pose toujours le problème du passage des Minioptères. Elle modifierait de plus fortement les conditions intérieures des galeries (température, hygrométrie,...).

Propositions

- La fermeture par une grille d'enceinte extérieure autour des entrées est la solution la plus appropriée. Elle permet la libre circulation des chauves-souris par le haut et l'accès de contrôle par un portail verrouillable.

  La compatibilité entre les objectifs de protection des chauves-souris et ceux de mise en sécurité des mines sera un compromis. En effet, la pérennité et l'inviolabilité d'une grille ne sont pas celles d'une condamnation pure et simple par foudroyage ou par bouchon de béton.

  Les deux galeries présentent, à elles deux, six accès possibles, à protéger.

  Un libre accès aux chauves-souris et aux personnes autorisées est nécessaire pour chaque galerie ; les autres accès pourront être condamnés définitivement (grilles ou/et mur béton avec ou sans réservation).
- Mise en place d'une signalétique de protection à l'entrée des 2 cavités.

Action 2 : Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectifs de l'action

- Assurer un suivi et la surveillance régulière des chauves-souris occupant les anciennes galeries de mines du site.
- Réaliser un contrôle fréquent des ouvrages (cf. action 1) afin de s'assurer de leur bon état.

Propositions

- 5 à 6 suivis par an sont nécessaires afin d'appréhender l'effet de la protection sur les populations de chauves-souris et de contrôler l'état des ouvrages.

Action 3 : Sensibilisation du public scolaire et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site

Objectif de l'action

Informer et sensibiliser le public et les scolaires de l'intérêt écologique des chauves-souris sur le site de Piana (exposition, diaporama, signalétique, plaquette, ...)

Propositions

- réalisation d'un panneau d'informations générales des mesures de protection régionale adaptées aux chauves-souris (APPB, Natura 2000) – action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- réalisation d'une plaquette d'information sur le thème des chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000 en Corse – action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- mise en place d'un programme d'animation scolaire sur la commune (exposition, diaporama, ...)

Action 4 : mise en place d'un programme de conservation des habitats de chasse potentiels des chiroptères à proximité de la colonie

Objectif de l'action

Maintenir les habitats de chasse des chiroptères dans un état de conservation favorable, en périphérie de la ZSC tout en maintenant les activités humaines (chasse ou activités touristiques) dès lors que le règlement de l'APPB soit respecté.

Propositions

- contribuer à la mise en place des mesures de gestion agri-pastorale locales et adaptées (Contrats territoriaux d'exploitation, contrats Natura 2000, ...),
- aider au maintien et à la conservation d'une activité agri-pastorale respectueuse de l'environnement sur la vallée.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et publications cités :

ARLETTAZ R., 1995. *Ecology of the sibling mouse-eared bats (*Myotis myotis *and* Myotis blythi*) : zoogeography, niche, competition and foraging*. Univ. Lausanne. Thèse Doct. Sciences, 223 p.

BEUNEUX G., 1999. Les habitats de chasse du Grand murin, *Myotis myotis*, sur le site de Piana. université de Corte, mémoire de DESS. GCC-DIREN, 30p.

BRGM, 1993. Anciens travaux miniers de Corse, propositions de mise en sécurité. DRIRE, rapport d'étude.

GAMISANS J., 1999. *La végétation de la Corse*. Edisud, 391p.

GAUTHIER A., 1993. *Les mines de cuivre en Corse : contribution à l'histoire de leur exploitation*. FAGEC, 64p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 1996. *Etude préalable à la prise de mesures de protection ; les mines de Piana*. DIREN, Ajaccio. Rapport, 10 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2000. *Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse*. OEC, DIREN. Rapport, 26 p.

Quelques ouvrages généralistes sur les chiroptères

COURTOIS J-Y., FAGGIO G. et SALOTTI M., 1992. *Chiroptères de Corse. Actualisation des cartes de répartition et révision du statut des espèce troglophiles*. DIREN, Ajaccio : 32p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2000. *Les chauves-souris, maîtresse de la nuit*. Delachaux et Niestlé : 263p.

SCHOBER W., GRIMMBERGER E., 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé : 225p

FICHES ACTION

des

"anciennes galeries de mines de Castifau-Piana"

FICHE ACTION n° 1

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse

date : mars 2002

Mise en place d'une protection physique des 2 anciennes galeries de mines de Castifau

Objectif : assurer la pérennité, la tranquilité du gîte et la protection durable des colonies de chauves-souris

Nature : - réalisation de travaux spéciaux pour la pose de grilles ou/et murs béton aux différentes entrées des galeries
- mise en place d'une signalétique de protection sur le site

Connexions avec une autre action :
- plan de restauration national

Retombées locales attendues :
- maintien d'un patrimoine naturel exceptionnel

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : commune
Maitre d'oeuvre : société de travaux spéciaux

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique (suivi des travaux)
Société de travaux spéciaux : avis technique (réalisation des travaux)

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : automne 2002

Durée prévue de l'opération : à définir (quelques semaines)

Coûts et financements :
Coût investissement : réalisation des travaux de protection anti-intrusion
entre 250 000 F (39 112,25 €) et 400 000 F (60 979,60 €)

Coût fonctionnement/an : entretien à définir

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Région,...)

FICHE ACTION n°2

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse

date : mars 2002

Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectif : - assurer le suivi et la surveillance régulière des chauves-souris occupant les anciennes galeries de mines de Castifau-Piana,
- réaliser un contrôle fréquent de l'ouvrage (cf. action 1) afin de s'assurer de son bon état.

Nature : - suivis diurnes et nocturnes des cavités
- réalisation d'un compte-rendu annuel de suivi (destinataires: commune et Etat)

Connexions avec une autre action :
- Plan de restauration national Chiroptères
- Programme de suivi annuel des gîtes majeurs à chauves-souris de Corse

Retombées locales attendues :
- maintien d'un patrimoine naturel exceptionnel

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage : Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : DIREN

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique (contrôle de l'ouvrage)

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2002
Durée prévue de l'opération : date de validité du document d'objectifs (6 ans)

Coûts et financements :
Coût investissement : à définir (matériel de suivi, réalisation synthèse,...)

Coût fonctionnement/an : 5 à 6 suivis par an = 1 200 F (182,94 €) par suivi

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Région,...)

FICHE ACTION n°3

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2002

Sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

Objectif : informer et sensibiliser le public et les scolaires sur la présence de chauves-souris sur le site

Nature :
- réalisation d'un panneau d'informations générales des mesures de protection régionale adaptées aux chauves-souris (Natura 2000, APPB) – action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- réalisation d'une plaquette d'information sur les chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000 en Corse – action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- mise en place d'un programme d'animation scolaires sur la commune (diaporama, exposition)

Connexions avec une autre action :
- lien avec le projet de réalisation d'un produit d'animation sur le thème des chauves-souris en Corse (OEC/DIREN/GCC)
- correspondance avec un projet global d'information et de sensibilisation sur les sites Natura 2000 (panneau d'information, plaquette,...)

Retombées locales attendues :
- sensibilisation du public et des scolaires aux chauves-souris
- valorisation des richesses naturelles de la commune

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : Groupe Chiroptères Corse, PNRC, société de conception graphique

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique
Société de conception graphique et PNRC : rôle technique

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2002
Durée prévue de l'opération : sur 3 ans

Coûts et financements :

Coût investissement : (conception)	8 000 F (1219,59€) panneau d'information 20 000 F (3048,98€)plaquette d'information
Coût fonctionnement/an :	reprographie (à définir) animation locale soit 1 animation par an : 1500 F (TTC) (228,67€)

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Region,...)

FICHE ACTION n°4

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse

date : mars 2002

Mise en place d'un programme de conservation des habitats de chasse potentiels des chiroptères à proximité de la colonie

Objectif : conserver les habitats de chasse des chiroptères dans un état de conservation favorable, en périphérie de la ZSC tout en maintenant les activités humaines (chasse ou activités touristiques) dès lors que le règlement de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est respecté.

Nature :
- mettre en place des mesures de gestion agri-pastorale locales et adaptées (Contrats territoriaux d'exploitation, contrats Natura 2000,…),
- aider au maintien et à la conservation d'une activité agri-pastorale respectueuse de l'environnement sur l'ensemble de la vallée.

Connexions avec une autre action :
- Plan de Restauration chiroptères national

Retombées locales attendues :
- préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel
- aides au maintien d'une activité agricole locale respectueuse de l'environnement

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage : à définir (commune,...)
Maître d'oeuvre : à définir

Acteurs concernés et rôles :
O.D.A.R.C. : institutionnel, financier et technique
D.I.R.E.N. : institutionnel, financier et technique
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique

Calendrier :

date prévisible de début d'opération : 2003
durée prévue de l'opération : à définir

Coûts et financements : à définir

Financement : DIREN/Etat, ODARC

FICHE GÎTE

des

"anciennes galeries de mines de Castifau-Piana"

Mines de Castifau

Gîte majeur de reproduction pour 3 espèces
Gîte majeur d'hibernation pour une espèce (2 connus en Corse)

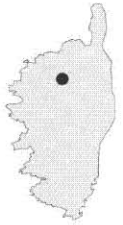

Commune: CASTIFAU — 2B

X	Y	Alt	Type
557	4246	310	anciennes galeries de mines

Environnement: Pâtures extensives - maquis dégradé - village (Hameau) - ripisylve

Propriétaire: commune — Plan cadastral: 24 — Section: F1

Protection
- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ AMPB
- ☐ convention
- ☒ APPB (98/808 du 03/07/98)
- ☐ autre

Aménagement
- ☒ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☐ autre
- ☐ ennoyage

Vulnérabilité du gîte

par menace anthropique	fréquentation humaine faible et régulière - prélèvement de matériaux à l'extérieur
par évolution naturelle	inconnue

Gîte

Nb. d'espèces: 8

Statut
- ☒ Hibernation
- ☒ Transit
- ☒ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000
- n° ZSC: FR 9400613
- DOCOB: ☐ réalisé ☒ en cours

Remarque: complexe formé par 2 réseaux souterrains indépendants - occupation aléatoire de l'une ou l'autre des 2 galeries par les colonies de reproduction et d'hibernation

Bilan

Statut du gîte connu - suivi complet
Mise en place d'une protection physique en cours
Site suivi tous les ans, en période de mises-bas, dans le cadre du Plan de Restauration National Chiroptères.
Effectif de Minioptère anormalement faible en 2001

GÎTE

Mines de Castifau
Castifau

découverte	N suivi
1991	93
dernier suivi	2001
24/12/01	13

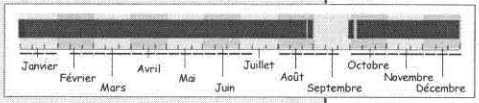

ESPECE

Minioptère de Schreibers
Miniopterus schreibersii

N max	Statut	Remarque
500	Reproduction	présence régulière - utilisation de l'une ou l'autre des 2 galeries selon année - Effectif faible en 2001 (100 individus max.)

Grand Murin
Myotis myotis

N max	Statut	Remarque
500	Reproduction	présence régulière - utilisation de l'une ou l'autre des 2 galeries selon année

Murin de Capaccinii
Myotis capaccinii

N max	Statut	Remarque
100	Reproduction	présence régulière - utilisation de l'une ou l'autre des 2 galeries selon année

Grand Rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum

N max	Statut	Remarque
108	Hibernation	présence régulière dans une galerie (1 autre cas connus : Omessa)

	N max	Statut	Remarque
Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*	7	Hibernation	présence régulière
Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*	50	Transit	présence irrégulière et ponctuelle
Oreillard gris *Plecotus austriacus*	1	non significatif	présence anecdotique
Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*	1	non significatif	présence anecdotique

FICHES ESPECES

des

"anciennes galeries de mines de Castifau-Piana"

Le Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersi

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Verpertilionidés**

Petite ○ Moyenne ◉ Grande ○
Longueur Tête+corps : 5-6,2 cm *Envergure :* 30-34 cm *Poids :* 9-16 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	**quasi menacé**	◉	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			**participation corse**	◉
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Petits insectes capturés en vol et préférentiellement en plein ciel

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : strictement inféodé au milieu souterrain
En été : milieu souterrain et exceptionnellement gîte anthropique

Biotope
milieux ouverts.
Déplacements importants possibles entre les gîtes et les biotopes de chasse (>20km).

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 500 *Période :* été

Biotope
L'espèce a été contactée sur un biotope de chasse en périphérie de la ZSC (rivière de la Tartagine) au niveau du pont génois.

SPECIFICITE sur le SITE
Actuellement, 3 gîtes de reproduction sont connus pour le Minioptère de Schreibers en Corse. Les anciennes mines de Piana en est un.
Selon les années, l'une ou l'autre des galeries est occupée par la colonie.

Ce site est considéré comme majeur pour l'espèce en Corse.

REPRODUCTION
OUI

HIBERNATION
NON

Le Grand Murin

Myotis myotis

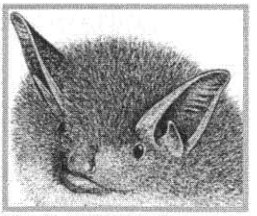

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne○ Grande◉
Longueur Tête+corps : 6,5-8 cm *Envergure :* 35-43 cm *Poids :* 20-40 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	**quasi menacé**	◉	vulnérable ○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	rare	○	**vulnérable** ◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé** ◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)** ◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			participation corse ○
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable** ◉
Législation Française					**protégé** ◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante** ◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	◉	○
peu courante	○	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Caractérisé par le glanage au sol de coléoptères de taille > 10 mm. En Corse, le Grand Murin consomme principalement des coléoptères mais également des orthoptères, des chenilles et des chilopodes.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles (mines)
En été : cavités naturelles ou artificielles (mines), gîtes anthropiques

Biotope
La majorité des terrains de chasse autour de la colonie se situe en général dans un rayon de l'ordre de 10 kilomètres. Ils sont situés dans des zones où le sol est très accessible en vol (prairies patûrées,...). Présent de 0 à 1500m.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 500 *Période :* été

Biotope
L'espèce a été contactée sur un biotope de chasse en périphérie de la ZSC (rivière de la Tartagine)

SPECIFICITE sur le SITE

Actuellement, seules 4 colonies de reproduction de Grand Murin sont connues en Corse.

Selon les années, l'une ou l'autre des galeries est occupée par la colonie.

Ce site est considéré comme majeur pour l'espèce Corse.

REPRODUCTION
OUI

HIBERNATION
NON

Le Murin de Capaccini

Myotis capaccinii

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne◉ Grande○
Longueur Tête+corps : 4,7-5,2 cm *Envergure :* 23-26 cm *Poids :* 7,5-12 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	**vulnérable**	⊙
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	⊙
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	⊙
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	⊙			**zone de conservation (an II)**	⊙
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	⊙			**participation corse**	⊙
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	⊙
Législation Française					**protégé**	⊙
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	⊙

Max.
min.

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	○	◉
rare	◉	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Capture des insectes de petite et moyenne taille, principalement au dessus de plan d'eau libre et calme.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles (mines)
En été : cavités naturelles ou artificielles (mines)

Biotope
plans d'eau, lacs, lagunes et étangs à des altitudes inférieures à 600m. Rivières calmes

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 100 *Période :* été

Biotope
L'espèce a été contactée sur 2 biotopes de chasse en périphérie de la ZSC (rivière de la Tartagine)

SPECIFICITE sur le SITE

En Corse, seuls 5 gîtes de reproduction sont connus pour cette espèce.

Selon les années, l'une ou l'autre des galeries est occupée par la colonie.

Ce site est considéré comme majeur en Corse.

REPRODUCTION
OUI

HIBERNATION
NON

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

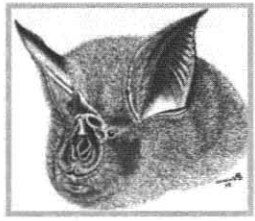

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite○ Moyenne○ Grande◉
Longueur Tête+corps : 5,7-7,1 cm *Envergure :* 35-40 cm *Poids :* 17-34 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	**mesure de conservation**	◉	quasi menacé	○	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			participation corse	○
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	◉
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	◉	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Grands insectes volants de taille ≥ 1,5 cm (papillons nocturnes, coléoptères,...)

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques et ouvrages d'art, exceptionnellement cavités

Biotope
Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, patûrés et de ripisylves, friches.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: 1
effectif max.: 108 *Période :* hiver

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse à proximité des gîtes.

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce est régulièrement observée sur le site de Castifau en période d'hibernation. Actuellement, seules 2 colonies de ce type sont connues en Corse.

Ce site est considéré comme majeur pour l'espèce en Corse.

REPRODUCTION
NON

HIBERNATION
OUI

Le Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

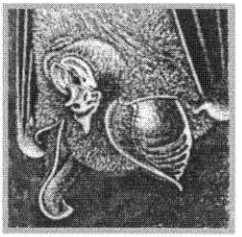

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite ○ Moyenne ◉ Grande ○

Longueur Tête+corps : 4,3-5,8 cm *Envergure :* 30-32 cm *Poids :* 8-17 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation ○	quasi menacé ○	**vulnérable** ◉
Liste Rouge Nationale	à surveiller ○	rare ○	**vulnérable** ◉
Convention de Berne	protègé ○		**strictement protègé** ◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)** ◉		**zone de conservation (an II)** ◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire** ◉		**participation corse** ◉
Convention de Bonn			**état de conservation défavorable** ◉
Législation Française			**protègé** ◉
Liste Znieff corse			**espèce déterminante** ◉

Max.
min.

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
pratiquement inconnu

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques et cavités

Biotope
Peu connu

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 50 *Période :* transit

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse à proximité du gîte.

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce est régulièrement observée sur le site mais les effectifs restent très souvent variables.

A proximité de la ZSC, une autre mine (mine "génoise") abrite ponctuellement et à la même période cette espèce. Il se pourrait qu'il s'agisse de la même population. Des prospections complémentaires sont nécessaires afin de confirmer cette hypothèse.

REPRODUCTION
NON

HIBERNATION
NON

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

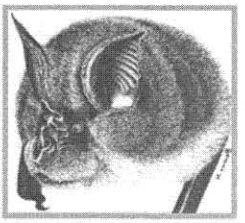

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite◉ Moyenne○ Grande○
Longueur Tête+corps : 3,7-4,5 cm *Envergure :* 19-25,4 cm *Poids :* 5,6-9 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	**vulnérable**	◉	Max.
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉	
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉	
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉	
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			participation corse	○	min.
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉	
Législation Française					**protégé**	◉	
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉	

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	◉
assez courante	○	○
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	◉	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Petits insectes volants (papillons nocturnes, diptères, trichoptères,...). Varie en fonction de la saison.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques (caves, greniers, paillers,...), exceptionnellement les cavités

Biotope
Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de lisière de bois ou bordés de haies, patûrés et de ripisylves.
Le territoire de chasse du Petit Rhinolophe dépasse rarement un rayon de 1km autour du gîte.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: 2
effectif max.: 7 *Période :* hiver

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse. Ceci étant totalement imputable aux performances de détection de l'espèce.

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce est régulièrement observée sur le site de Castifau mais les effectifs restent faibles.

La présence de l'espèce sur le site est non significative, en l'état actuel de nos connaissances.

HIBERNATION

OUI

Le Murin à oreilles échancrées

Myotis emarginatus

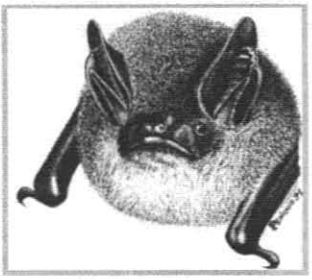

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne◉ Grande○
Longueur Tête+corps : 4,1-5,3 cm *Envergure :* 22-24,5 cm *Poids :* 7-15 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	**vulnérable**	◉
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			participation corse	○
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

Max.
min.

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	◉	◉
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Très spécialisé, essentiellement des Diptères et des Arachnides capturés par glanage.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavernicole (non vérifié en corse)
En été : gîtes anthropiques, ouvrages d'art

Biotope
Divers ; forêts, milieux péri-urbains, bocages
Présent de 0 à 1300m

HABITAT sur la ZSC

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce n'a été observée qu'une seule fois à l'intérieur de la mine du thalweg.
Un gîte de reproduction est connu en périphérie de la ZSC
Elle n'a pas été contactée sur site de chasse.

La présence de l'espèce sur le site est non significative, en l'état actuel de nos connaissances.

REPRODUCTION
NON

HIBERNATION
NON

L'Oreillard gris

Plecotus austriacus

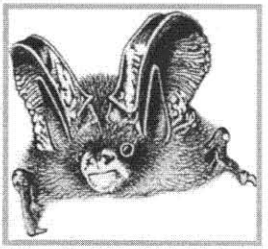

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne◉ Grande○
Longueur Tête+corps : 4,1-5,8 cm *Envergure :* 25,5-29 cm *Poids :* 5-13 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	**à surveiller**	◉	très rare	○	vulnérable	○
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			zone de conservation (an II)	○
Plan N.al Restauration	espèce prioritaire	○			participation corse	○
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

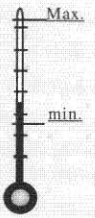

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
consomme principalement des lépidoptères (>50%) qu'elle capture par glanage sur le feuillage ou en vol.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : ?
En été : anthropophiles

Biotope
En Corse, l'espèce présente un fort preferendum forestier ainsi qu'une large répartition altitudinale (de 0 à 2180m).

HABITAT sur la ZSC

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce a été observée une seule fois sur le site de Piana

La présence de l'espèce sur le site est non significative, en l'état actuel de nos connaissances.

ANNEXES

ANNEXE I

Matrice cadastrale de la section F1 - commune de Castifau

RELEVE DE PROPRIETE

DE MAJ 95 | DEP DIR 2B 0 | COM 080 CASTIFAO | ROLE A | VUE C02 | NUMERO COMMUNAL + 00002

PROPRIETAIRE

PROPRIETAIRE 900230 COMMUNE DE CASTIFAO
2B CASTIFAO 20218 CASTIFAO

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	FEUILLET
85	F	1		PAGLIAJO A TETTO	B206		A		L	01	FRICH	4 30	0,08		TA					
85	F	16		PAGLIAJO A TETTO	B206		A		L	01	FRICH	14 65	0,30		TA					
85	F	18		PONTE	B253		A		VE	03	MUR	19 70	20,63		TA					
85	F	19		PONTE	B253		A		L	01	FRICH	18 15	0,37		TA					
85	F	22		PONTE	B253		A		L	01	FRICH	13 15	0,27		TA					
85	F	24		CALANCHE	B044		A		L	01	FRICH	5 34 00	10,76		TA					
85	F	25		CALANCHE	B044		A		L	01	FRICH	41 13 60	82,88		TA					
85	F	26		CALANCHE	B044		A		L	01	FRICH	4 56 20	9,18		TA					
85	F	31		PIANA	B222		A		L	01	FRICH	82 26	1,66		TA					

CONT HA A CA REV IMPOSABLE F COM R EXO F R IMP F DEP R EXO F R IMP F R R EXO F R IMP F MAJ POS 17

ISONIC 51801 - 17/01/96

ANNEXE 1 bis

Plan cadastral de la section F1 - commune de Castifao

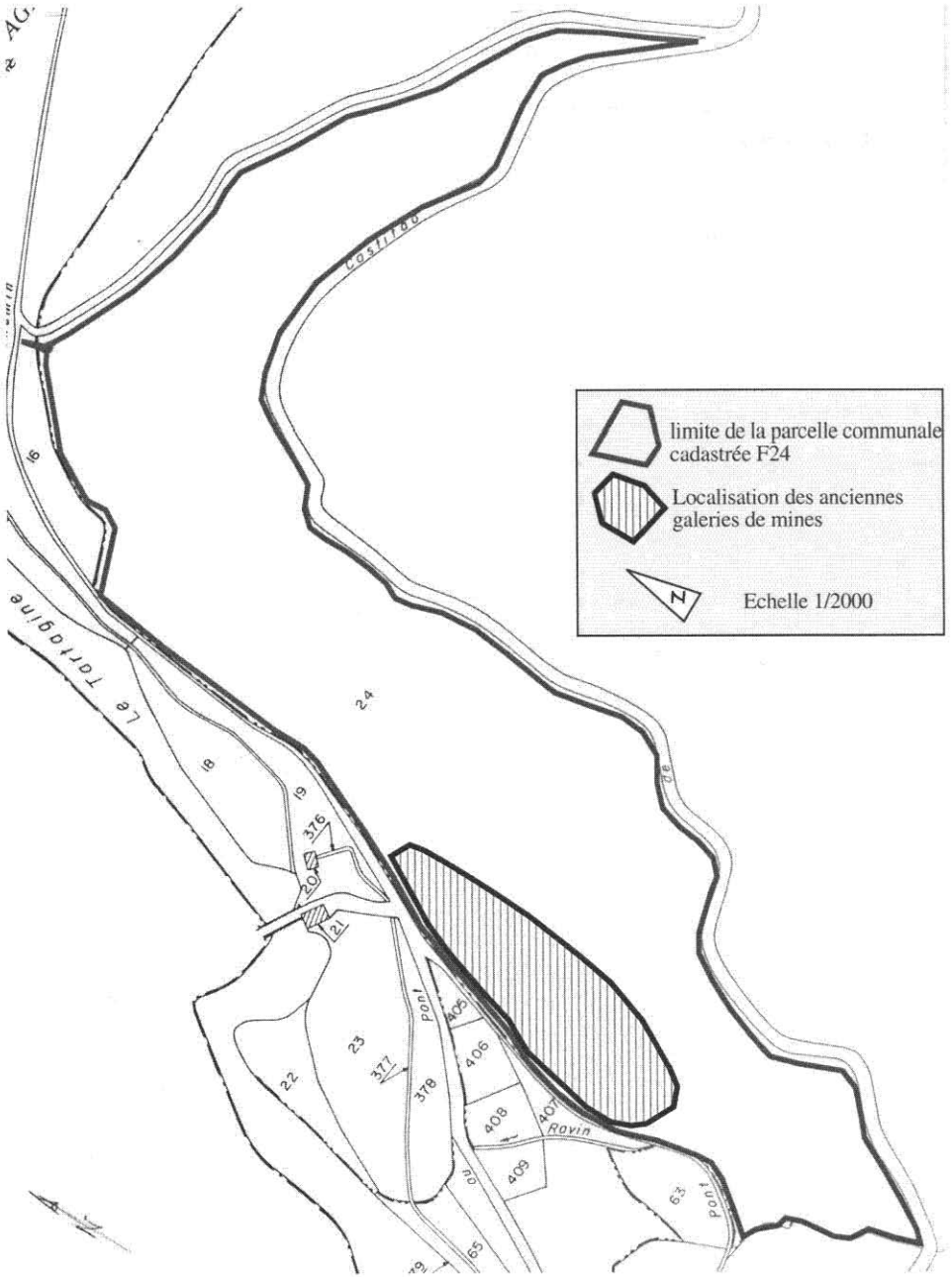

ANNEXE II :

Décret de renonciation de la concession minière de Saint Augustin - 23 mai 1922

Ministère des Travaux Publics.

23 MAI 1922

République Française

Décret.

Le Président de la République Française,

Sur le Rapport du Ministre des Travaux Publics,

Vu la pétition présentée par les héritiers de Mr Sébastien Grégori, dont les signatures ont été légalisées à Bastia, le 19 juillet 1920, à l'effet d'être autorisés à renoncer à la concession des mines de cuivre, plomb, argent et autres métaux de Saint-Augustin (Corse);

Les plans, certificat de non-inscription hypothécaire, acte de notoriété et autres pièces produits à l'appui de ladite pétition;

Vu avis au public, du 14 octobre 1920;

Les numéros du journal « Le Petit Bastiais », des 31 octobre et 17 décembre 1920, et du Journal Officiel, des 7 novembre et 7 décembre 1920, dans lesquels cet avis a été inséré; ensemble, les certificats d'affiche et de publications;

Le rapport et avis du Service des Mines, en date des 7 et 13 février 1922;

Vu avis du Préfet de la Corse, en date du 25 février 1922;

Vu avis du Conseil Général des Mines, en date du 17 mars 1922;

Vu les décrets des 4 février 1857, 18 novembre 1863 et 15 février 1912 portant respectivement institution, extension et réduction de la concession des mines de cuivre, plomb, argent et autres métaux de Saint-Augustin (Corse);

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article premier.

Est acceptée la renonciation des héritiers de Mr Sébastien Grégori à la concession des mines de cuivre, plomb, argent et autres métaux de Saint-Augustin (Corse).

Article 2.

Le Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié, par extrait, au Journal Officiel et au Bulletin des Lois.

Fait à Paris, le 12 mai 1922.

A. Millerand.

Par le Président de la République:
Le Ministre des Travaux Publics,
Yves Le Trocquer.

Pour ampliation:
Le Directeur des Mines,

ANNEXE III :

Liste des chiroptères présents en Corse

(Données GCC - février 2002)

Petit Rhinolophe*	*Rhinolophus hipposideros*
Grand Rhinolophe*	*Rhinolophus ferrumequinum*
Rhinolophe euryale*	*Rhinolophus euryale*
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhli*
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*
Murin de Capaccini*	*Myotis capaccinii*
Murin de Daubenton	*Myotis daubentoni*
Murin à oreilles échancrées*	*Myotis emarginatus*
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*
Murin de Bechstein*	*Myotis bechsteini*
Grand Murin*	*Myotis myotis*
Serotine commune	*Eptesicus serotinus*
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*
Minioptère de Schreibers*	*Miniopterus schreibersi*
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*
Grande Noctule	*Nyctalus lasiopterus*
Barbastelle*	*Barbastella barbastellus*
Molosse de Cestoni	*Tadarida teniotis*

* espèce incrite aux annexes II et IV de la directive Habitats

NATURA 2000

Document d'objectifs du site SPN FR 9400613
"cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"

LE TUNNEL DE MURACCIOLE

Commune de Muracciole - Haute-Corse

FASCICULE 2

GROUPE CHIROPTERES CORSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE CORSE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
CORSE

LE TUNNEL DE MURACCIOLE

Commune de Muracciole — Haute-Corse

Rédacteur/Opérateur : **GROUPE CHIROPTERES CORSE**
Grégory Beuneux
7 bis rue du Colonel Feracci 20 250 CORTE
tel/fax : 04-95-47-45-94
gregory.beuneux@free.fr

I - CADRE GÉOGRAPHIQUE ET NATUREL 5

I.1 - LOCALISATION 5
I.2 - CONTEXTE CLIMATIQUE 6
I.3 - CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE 6
I.4 - CONTEXTE HISTORIQUE ET HUMAIN 6
I.5 - L'ENVIRONNEMENT NATUREL 7
I.6 – PRÉSENTATION DU TUNNEL DE MURACCIOLE 7

II – L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA ZSC 10

II.1 - LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS) 10
II.2 - LES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXES II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITATS) 10

III - PROTECTION ET GESTION EXISTANTES 111

III.1 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE 111
III.2 - PROGRAMME DE SUIVI ET ÉTUDE 111

IV - NUISANCES ACTUELLES ET MENACES POTENTIELLES 111

V - OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE 122
ACTION 1 : MISE EN PLACE D'UN AMÉNAGEMENT LIMITANT L'ACCÈS AU SITE 122
ACTION 2 : SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES LOCAUX SUR LE THÈME DES CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES SUR LE SITE 122
ACTION 3 : SUIVI ET SURVEILLANCE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES SUR LE SITE 133

BIBLIOGRAPHIE 155

FICHES ACTION .....
FICHE GITE .....
FICHES ESPECES .....

ETAT DE REFERENCE DU SITE
LE TUNNEL DE MURACCIOLE
Commune de Muracciole — Haute-Corse

Préambule : La future Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"(FR9400613) regroupe un ensemble de 4 sites indépendants jugés d'intérêt communautaire en raison des populations de chauves-souris qui les occupent. Le site du "tunnel de Muracciole" correspond à l'un de ces sites.

I - Cadre géographique et naturel

I.1 - Localisation

Le site NATURA 2000 « Tunnel de Muracciole » se situe sur la commune de Muracciole (Haute-Corse) à proximité directe de la voie de chemin de fer reliant Ajaccio à Bastia et de la route départementale 343 menant au village de Muracciole (figure 1).
Ce site, d'une surface de 2,5 ha, est constitué principalement par une cavité artificielle, correspondant à un ancien tunnel ferroviaire, occupée par des populations de chauves-souris (ou chiroptères) présentant un intérêt patrimonial d'importance communautaire.

Statut foncier

Cet ancien tunnel ferroviaire se développe sur un terrain privé appartenant à M. MURACCIOLE Paul Bernard, (successeur Mme Ventura) domicilié à Muracciole.

Figure 1 : localisation de la ZSC – *GCC* – *IGN 4251OT 1/25000e*

I.2 - Contexte climatique

Cette microrégion de Vivario est régie par un climat méditerranéen de type sub-humide. Le régime pluviométrique est fortement conditionné par la proximité des massifs. Selon Bruno et al., la zone considérée enregistre un total annuel de 80 jours de pluie avec une distribution assez peu homogène. Les précipitations sont le plus souvent inférieures à 1000 mm d'eau en moyenne par an, à comparer avec une moyenne régionale annuelle de 890 mm d'eau.

L'enneigement se produit normalement chaque hiver avec 7 jours moyens de neige par an. Les épisodes neigeux sont très souvent séparés par des périodes de fonte totale.

I.3 - Contexte géologique et hydrologique

Situé sur le versant est de la chaîne centrale de l'île, ce site Natura 2000 s'intègre au complexe montagneux du Monte Renoso (2352 m) - Monte d'Oro (2389 m). Le vaste bassin versant ainsi formé au nord constitue une profonde vallée alimentée par le Vecchio, affluent du Tavignanu.

Un petit cours d'eau pérenne, situé à une centaine de mètres du site, rejoint 800 mètres en contrebas le ruisseau de Forcaticcio, affluent du Vecchio.

La nature géologique du site fait apparaître un granite appartenant au complexe calco-alcalin de la Corse centrale (Gauthier,1998), largement répandu dans ce vaste ensemble cristallin.

I.4 - Contexte historique et humain

Actuellement, le tunnel n'est sujet à aucune activité humaine notable.

D'une longueur approximative de 300 mètres, le tunnel de Muracciole a été percé lors de la construction de la voie de chemin de fer reliant Ajaccio à Bastia (en fonction entre 1890 et 1894). Abandonné pour des raisons techniques (éboulements, ruissellement important,...), cet ouvrage n'a jamais été mis en service ni même terminé.

Le site est traversé par une piste carrossable faiblement fréquentée, menant à la voie ferrée reliant Ajaccio à Bastia ; l'entrée de la cavité étant située à moins de 30 mètres de celle-ci.

Le village de Muracciole, situé en contre-haut du site, reste fréquenté toute l'année mais faiblement urbanisé.

Ce tunnel restera donc exempt de toute activité jusqu'en 1986, date de sa découverte en tant que gîte à chauves-souris (Salotti, 1986). Considéré rapidement comme d'importance régionale, le tunnel sera l'objet alors d'un suivi régulier par le Groupe Chiroptères Corse (GCC). 80 visites ont ainsi été effectuées afin de définir son statut biologique et en assurer la surveillance. Depuis 2000, ce gîte est inscrit au programme de suivi, de surveillance et de gestion des sites majeurs à chauves-souris en Corse, réalisé par le Groupe Chiroptères Corse en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement de la Corse et de l'Office de l'Environnement de Corse (GCC, 2000).

I.5 - L'environnement naturel

I.5.1 - La végétation

A proximité du site, la végétation reste typique de l'étage mésoméditerranéen supérieur matérialisé par des formations arbustives à bruyères et arbousiers, des forêts de chêne vert, de pin maritime et de châtaignier (Gamisans, 1999).
Cependant, de récents incendies (2000, 2001) ont fortement dégradé cette végétation arborée laissant place à une végétation basse post-incendie.

I.5.2 - La faune

Le tunnel de Muracciole constitue un lieu privilégié pour la faune troglophile ou cavernicole (espèces animales adaptées au domaine souterrain en accomplissant une partie de leur cycle de vie sous terre).
Dans cette cavité, les chauves-souris (ou chiroptères) sont les principales représentantes connues de cette faune particulière.
En France, toutes les espèces de chauves-souris (32 espèces dont 21 en Corse) présentent un intérêt communautaire (annexes II et/ou IV de la directive Habitats).

Annexe II : "Espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation"
Annexe IV : "Espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte"

✗ *Les chauves-souris*

Actuellement, le tunnel de Muracciole abrite trois espèces de chiroptères, toutes inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats.
Il s'agit du :

Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Espèce	Statut en Europe	Statut en Corse
Minioptère de Schreibers	peu courant	peu courant
Grand Rhinolophe	très rare	assez courant
Petit Rhinolophe	très rare	courant

Tableau : Statut des espèces fréquentant le tunnel de Muracciole – GCC – mars 2003

I.6 – Présentation du tunnel de Muracciole

✓ *Topographie*

Le site correspond à une unique cavité artificielle, percée aux deux extrémités.
L'accès au tunnel s'effectue par une piste carrossable menant à la voie de chemin de fer. Environ 30 mètres avant celle-ci, sur la droite, une tranchée de 20 mètres, encombrée d'éboulis et de végétation, mène à l'une des deux entrées de la cavité.

Deux accès sont donc possibles mais seule l'entrée située au sud demeure facilement accessible malgré un éboulis d'environ 3 mètres de hauteur et une végétation souvent dense la camouflant. L'autre entrée, située plus au nord et à l'aplomb du village, reste fortement enmaquisée et ennoyée naturellement sur 30 mètres à l'intérieur de la cavité. Un petit muret en pierre témoigne de l'emplacement d'un ancien lavoir sommaire utilisé autrefois par les villageois (Muracciole, com.pers.).
L'accès a la galerie est rendu difficile aujourd'hui.
Laissée en enrochement naturel, la cavité orienté sud-nord se développe sur environ 300 mètres selon un tracé non rectiligne décrivant une large courbe sur la gauche. Spacieux dans sa partie sud (hauteur du plafond supérieure à 4 mètres pour 3 mètres de large), le tunnel se rétrécit peu à peu pour atteindre à l'extrémité est un diamètre tubulaire d'environ 2 mètres de large. Il ne présente aucun diverticule.

✓ *Conditions intérieures*

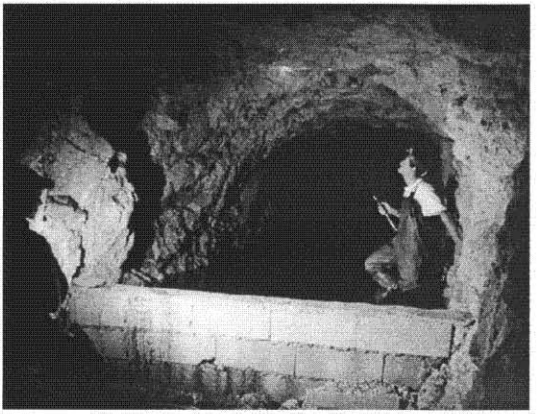

L'hygrométrie à l'intérieur de la cavité est importante et semble proche de la saturation. En effet, le tunnel est parcouru au deux tiers par un petit ruisseau permanent alimenté en partie par un ruissellement continu issu du plafond.
A l'état naturel (avant aménagement), les deux extrémités étaient inondées par deux poches d'eau d'environ 10 à 15 mètres de longueur chacune pour une profondeur n'excédant pas 10 cm de profondeur à l'entrée sud et de 1 mètre maximum à l'entrée nord.
Aujourd'hui, un aménagement (cf. §III.1) a permis de modifier l'étendue de la pièce d'eau de l'entrée sud (lame d'eau de 80m pour 0,80m maxi de profondeur).
Le tunnel est considéré d'un point de vue chiroptérologique comme une cavité plutôt froide. En effet, la température moyenne relevée à l'intérieur de la cavité en hiver est d'environ 10°C et de 13°C en été. L'amplitude thermique annuelle est importante et typique d'une cavité ventilée (la température varie de 8°C à 21°C).

Tunnel de Muracciole – topo réalisée par le GCC

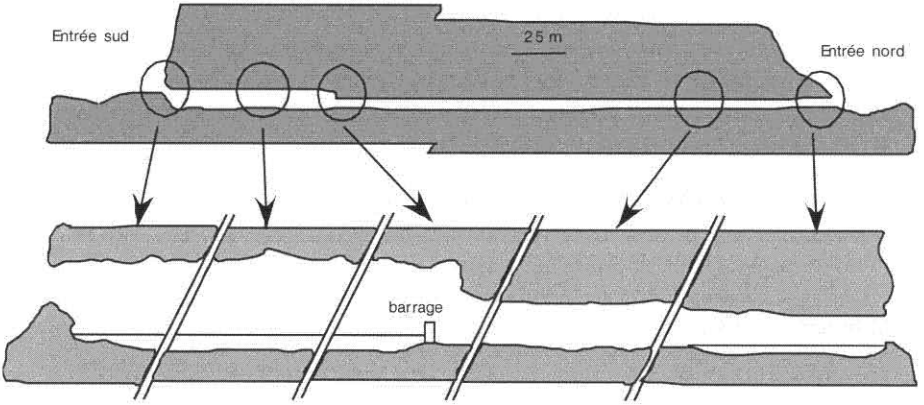

Entrée sud

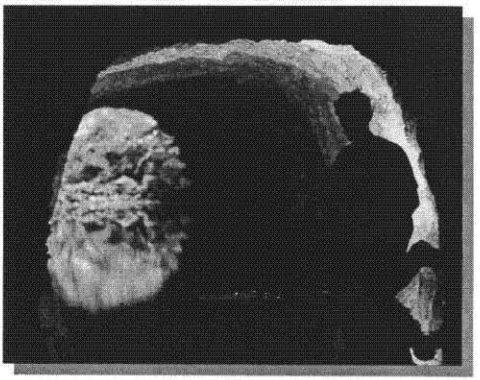

Entrée nord

II – L'intérêt patrimonial de la ZSC

II.1 - Les Habitats naturels d'intérêt européen (annexe I de la directive Habitats)

En Corse, 52 habitats d'intérêt communautaire, au titre de la directive Européenne, ont été recensés dont 12 sont considérés prioritaires en raison de leur vulnérabilité sur le territoire européen.
La ZSC du site de Muracciole ne présente aucun habitat naturel d'intérêt communautaire recensé.

II.2 - Les espèces d'intérêt européen (annexes II et IV de la directive Habitats)

Actuellement, 3 espèces de chauves-souris ont été observées dans le tunnel de Muracciole. Toutes sont inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats.
Ces 3 espèces fréquentent régulièrement la cavité toute l'année avec une affluence en période d'hibernation (novembre à mars).

ESPECES	Effectif maxi	Nb. d'obs.	Utilisation	Statut de la cavité
Minioptère	2000	78	continu-hibernation	Exceptionnel en Corse
Petit Rhinolophe	33	70	hibernation	Remarquable
Grand Rhinolophe	4	50	hibernation	

Tableau : espèces de chauves-souris présentes dans le tunnel abandonné de Muracciole– GCC – mars 2003

Le tunnel de Muracciole présente un intérêt chiroptérologique majeur pour la Corse.

✗ ***Effectif important et présence continue de Minioptères de Schreibers***
A ce jour, seules deux colonies présentant une occupation permanente de Minioptères de Schreibers durant toute l'année et avec de tels effectifs, sont connues en Corse (communes d'Omessa et de Muracciole). Ces colonies sont qualifiées de « colonie-mère » regroupant les populations de Minioptères de toute une microrégion.

✗ ***Effectif important de Petit rhinolophe en hibernation***
Le tunnel de Muracciole abrite en hiver le Petit rhinolophe, espèce courante en Corse. Cependant, en période d'hibernation les gîtes connus occupés par cette espèce avec de tels effectifs sont peu courants en Corse.

III - Protection et gestion existantes

III.1 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'intérêt patrimonial de ce site étant déjà reconnu depuis une dizaine d'année, il a été l'objet de mesure de protection et notamment d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 1993.
Un document scientifique a donc été réalisé en 1990 par le Groupe Chiroptères Corse à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) (Groupe Chiroptères Corse, 1990).
Il a pour effet d'interdire réglementairement toute pénétration dans la cavité de Muracciole afin d'assurer la tranquilité des espèces de chiroptères qui la fréquentent.
Cet arrêté a permis également la mise en place d'une protection physique de la cavité.
L'ennoyage de l'entrée sud (la plus accessible) a donc été réalisé grâce à la construction, à l'intérieur de la cavité, d'un mini-barrage de 0,80 mètre de haut, à 80 mètres de l'entrée. Ainsi continuellement inondée, la pénétration de la cavité est rendue plus difficile sans équipement adapté (paires de cuissardes obligatoire).

III.2 - Programme de suivi et étude

À partir de l'année 2000, un programme annuel de suivi, de surveillance et de gestion des populations de chiroptères du tunnel de Muracciole a été mis en place par la DIREN et l'Office de l'Environnement de la Corse et réalisé par le GCC (GCC, 2000). Ce programme a pour objectif de préciser la dynamique chiroptérologique de ce gîte majeur (effectifs, période d'occupation, statut du gîte,...).

IV - Nuisances actuelles et menaces potentielles

Actuellement, la colonie de chauves-souris fréquentant le tunnel de Muracciole ne semble pas être l'objet de nuisances directes.
L'accessibilité à la colonie étant aujourd'hui rendue difficile grâce aux aménagements, le dérangement y semble donc quasi nul.
Cependant, des menaces indirectes existent :
- le site reste accessible facilement par une piste carrossable qui la traverse. Des dépôts d'ordures y sont régulièrement constatés.
Afin de garantir un état de conservation favorable du site, il serait donc souhaitable d'en limiter l'accès.

Piste d'accès à la galerie — Route départementale

V - Objectifs et propositions de gestion conservatoire

Afin de garantir durablement la pérennité du site du « tunnel de Muracciole », il apparaît nécessaire :
- de limiter l'accès des véhicules au site par la réalisation d'un aménagement de type clôture ou périmètre grillagé en limite de la ZSC,
- de mettre en place un programme de sensibilisation et d'information des scolaires et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site.
- d'assurer la poursuite du programme annuel de suivi et de surveillance de ce site.

Action 1 : Mise en place d'un aménagement limitant l'accès au site

Objectifs de l'action

La protection du site de Muracciole doit assurer la pérennité du gîte et la conservation d'un environnement proche favorable.

Problématique

Les 2 entrées de la galerie présentent aujourd'hui un accès limité en raison de leur ennoyage naturel (entrée nord) ou artificiel (entrée sud).

L'accès au site reste cependant possible avec des véhicules légers par la piste carrossable entraînant des dépôts d'ordures sauvages et réguliers à l'intérieur même de la ZSC.

La pose d'un périmètre grillagé sur le site permettrait d'en limiter l'accès. Un portail à l'entrée de la piste dissuadera les personnes non autorisées de l'emprunter.

Propositions

- Pose d'une clôture sur tout le périmètre de la ZSC avec un portail d'accès fermé à l'entrée de la piste
- Mise en place d'une signalétique de protection à l'entrée de la piste ou du tunnel.

Action 2 : Sensibilisation du public scolaire et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site

Objectifs des actions

Informer et sensibiliser le public et les scolaires de l'intérêt écologique des chauves-souris et plus particulièrement sur la cavité à chauves-souris du tunnel de Muracciole (exposition, diaporama, plaquette, ...)

Propositions

- réalisation d'un panneau d'information (poster?) sur le thème des chauves-souris et des mesures de protection existantes (APPB, Natura 2000, ...) – action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- réalisation d'une plaquette d'information concernant les chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000 en Corse - action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- mise en place d'un programme d'animation scolaire sur la commune (exposition, diaporama, ...)

Action 3 : Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectifs des actions

- Assurer un suivi régulier des populations de chauves-souris fréquentant le tunnel.
- Réaliser un entretien régulier des entrées de la cavité (démaquisage léger,...).

Propositions

- 2 à 3 suivis par an sont nécessaires afin d'appréhender l'effet de la protection sur les populations de chauves-souris occupant la cavité,

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages cités :

BRUNO C., DUPRE G., GIORGETTI G. et J.P., ALLESANDRI J., 2001. Chì tempu face ? Météorologie, climat et microclimats de la Corse. CRDP, 118p.

GAMISANS J., 1999. La végétation de la Corse. Edisud, 391p.

GAUTHIER A., 1998. La Corse, deux montagnes dans la mer. CRDP Corse, 244 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 1990. Tunnel de Muracciole – Etude préliminaire à la prise d'un arrêté de biotope. Rapport, Corte : 7p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2000. Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites majeurs à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse. DIREN, OEC, rapport, 26p.

SALOTTI M., 1987. Découverte d'un important gîte à minioptères (*Miniopterus schreibersi*) en Corse. Bull. Sc. Nat. de Corse : 97-99.

FICHES ACTION

du

tunnel de Muracciole

FICHE ACTION n°1

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2003

Mise en place d'un aménagement limitant l'accès au site

Objectif : assurer la conservation durable de la population de chauves-souris occupant la galerie

Nature : mise en place d'un périmètre de protection limitant l'accès au site

Connexions avec une autre action :
Plan de Restauration chiroptères national

Retombées locales attendues :
préservation d'un patrimoine naturel insulaire
sensibilisation du public aux chauves-souris

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : propriétaire
Maître d'oeuvre : société de travaux

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique (suivi des travaux)

Calendrier :
Date prévisible de l'opération : 2004

Durée prévue de l'opération : à définir

Coûts et financements :
Coût investissement : réalisation des travaux de protection : à définir

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, OEC, PNRC

FICHE ACTION n°2

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2003

Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectif : - assurer le suivi et la surveillance régulière des chauves-souris occupant le site du "tunnel de Muracciole"

Nature : - suivis diurnes des cavités et rédaction d'un compte-rendu annuel d'activités

Connexions avec une autre action :
- plan de restauration national chiroptères
- programme de suivi annuel

Retombées locales attendues :
- maintien d'un patrimoine naturel insulaire

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage : Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : DIREN

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2003
Durée prévue de l'opération : date de validité du document d'objectifs (6 ans)

Coûts et financements :
Coût investissement : à définir (matériel de suivi, réalisation synthèse,...)

Coût fonctionnement/an : 2 à 3 suivis par an = 230 euros par suivi

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Région,...)

FICHE ACTION n°3

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2003

Sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

Objectif : informer et sensibiliser le public et les scolaires sur la présence de chauves-souris sur le site

Nature :
- réalisation d'un panneau d'informations générales des mesures de protection régionale adaptées aux chauves-souris (Natura 2000,...)
- réalisation d'une plaquette d'information sur les chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000
- mise en place d'un programme local d'animation (diaporama, exposition)

Connexions avec une autre action :
- lien avec le projet de réalisation d'un produit d'animation sur le thème des chauves-souris en Corse (OEC/DIREN/GCC)
- correspondance avec un projet global d'information et de sensibilisation sur les sites Natura 2000 (panneau d'information, plaquette,...)

Retombées locales attendues :
- sensibilisation du public et des scolaires aux chauves-souris, ...
- valorisation des richesses naturelles de la commune

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : Commune ou Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : Groupe Chiroptères Corse et société de conception graphique

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique
Société de conception graphique : rôle technique

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2003
Durée prévue de l'opération : sur 3 ans

Coûts et financements :

Coût investissement : (conception)	1200 euros = panneau d'information 3100 euros = plaquette d'information
Coût fonctionnement/an :	reprographie (à définir) animation locale soit 1 animation par an : 230 euros

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Region,...)

FICHE GÎTE
du
tunnel de Muracciole

Tunnel de Muracciole

colonie-mère importante pour 1 espèce troglophile : Le Minioptère de Schreibers
Gîte d'hibernation du Petit Rhinolophe

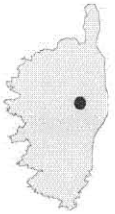

Commune

MURACCIOLE | 2B

X | Y | Alt | Type

565 | 4208 | 560 | ancien tunnel

Environnement

Pin maritime - forêt méditerranéenne

Propriétaire | Plan cadastral | Section

privé | 222-231 | B3

Protection

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ AMPB
- ☐ convention
- ☒ APPB 93/2151 du 22/12/93
- ☐ autre

Aménagement

- ☐ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☐ autre
- ☒ ennoyage

Vulnérabilité du gîte

par menace anthropique	très faible depuis ennoyage d'une des 2 entrées (entrée principale)
par évolution naturelle	inconnue

Gîte

Nb. d'espèces : 3

Statut

- ☒ Hibernation
- ☐ Transit
- ☐ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000

n° ZSC : FR 9400613

DOCOB : ☒ réalisé ☐ en cours

Remarque

colonie-mère d'hibernation pour une espèce troglophile (Minioptère de Schreibers)

Bilan

Statut du gîte bien connu - suivi complet
Effectif de Petit Rhinolophe en augmentation régulière

GÎTE

Le tunnel de Muracciole
Muracciole

découverte	N suivi
1986	83
dernier suivi	2002
01/09/02	2

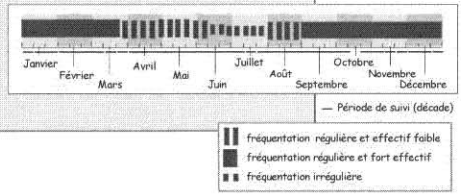

ESPECE

Minioptère de Schreibers
Miniopterus schreibersii

N max	Statut	Remarque
2000	Hibernation	présence régulière mais effectif variable selon les années (raison indéterminée) - gîte d'hibernation - colonie-mère (1 autre connue : Omessa)

	N max	Statut	Remarque
Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*	33	Hibernation	présence régulière
Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*	4	non significatif	présence régulière

FICHE ESPECES

du

tunnel de Muracciole

Le Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersi

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Verpertilionidés**

Petite ○ Moyenne ◉ Grande ○
Longueur Tête+corps : 5-6,2 cm *Envergure :* 30-34 cm *Poids :* 9-16 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	**quasi menacé**	◉	vulnérable ○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable** ◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé** ◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)** ◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			**participation corse** ◉
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable** ◉
Législation Française					**protégé** ◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante** ◉

Max.
min.

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Petits insectes capturés en vol et préférentiellement en plein ciel

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : strictement inféodé au milieu souterrain
En été : milieu souterrain et exceptionnellement gîte anthropique

Biotope
milieux ouverts.
Déplacements importants possibles entre les gîtes et les biotopes de chasse (>20km).

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 2000 *Période :* hibernation

Biotope
L'espèce n'a pas été contactée sur ce site lors de prospections nocturnes

SPECIFICITE sur le SITE
Site d'hibernation majeur pour cette espèce en Corse.

Ce site est considéré comme majeur pour cette espèce en Corse.

REPRODUCTION
NON

HIBERNATION
OUI

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

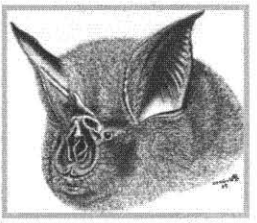

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite ○ Moyenne ○ Grande ◉

Longueur Tête+corps : 5,7-7,1 cm *Envergure :* 35-40 cm *Poids :* 17-34 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	**mesure de conservation**	◉	quasi menacé ○	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare ○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○		**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉		**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉		participation corse	○
Convention de Bonn				**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française				**protégé**	◉
Liste Znieff corse				**espèce déterminante**	◉

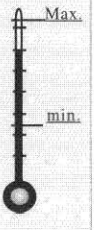

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	◉
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	◉	○

REPRODUCTION en Corse : OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Grands insectes volants de taille ≥ 1,5 cm (papillons nocturnes, coléoptères,...)

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques et ouvrages d'art, exceptionnellement cavités

Biotope
Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, patûrés et de ripisylves, friches.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 4 *Période :* indéterminé

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse à proximité des gîtes.

SPECIFICITE sur le SITE
La présence de l'espèce sur ce site est régulière mais les effectifs faibles

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

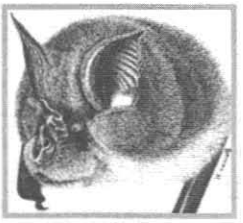

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite◉ Moyenne○ Grande○
Longueur Tête+corps : 3,7-4,5 cm *Envergure :* 19-25,4 cm *Poids :* 5,6-9 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	**vulnérable**	◉
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			participation corse	○
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	◉
assez courante	○	○
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	◉	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Petits insectes volants (papillons nocturnes, diptères, trichoptères,...). Varie en fonction de la saison.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques (caves, greniers, paillers,...), exceptionnellement les cavités

Biotope
Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de lisière de bois ou bordés de haies, patûrés et de ripisylves.
Le territoire de chasse du Petit Rhinolophe est limité à un rayon de 1 à 3 km autour du gîte.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 33 *Période :* hibernation

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse. Ceci étant imputable en partie aux performances remarquables de détection de l'espèce.

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce est observée régulièrement sur ce site et les effectifs sont parfois importants et remarquables.

Ce site doit être considéré comme majeur pour l'espèce en Corse

HIBERNATION

OUI

NATURA 2000

Document d'objectifs du site SPN FR 9400613
"cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"

LES ANCIENNES MINES DE FRANCONE

Commune d'Olmeta di Tuda— Haute-Corse

FASCICULE 3

GROUPE CHIROPTERES CORSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE CORSE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
CORSE

LES ANCIENNES MINES DE FRANCONE

Commune d'Olmeta di Tuda — Haute-Corse

Rédacteur/Opérateur : **GROUPE CHIROPTERES CORSE**
Grégory Beuneux
7 bis rue du Colonel Feracci 20 250 CORTE
tel/fax : 04-95-47-45-94

I - CADRE GÉOGRAPHIQUE ET NATUREL 5
I.1 - LOCALISATION 5
I.2 - CONTEXTE CLIMATIQUE 6
I.3 - CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE 6
I.4 - CONTEXTE HISTORIQUE ET HUMAIN 6
I.5 - L'ENVIRONNEMENT NATUREL 7
I.6 – PRÉSENTATION DES ANCIENNES MINES DE FRANCONE 8

II – L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA ZSC 10
II.1 - LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS) 10
II.2 - LES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXES II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITATS) 10

III - PROTECTION ET GESTION EXISTANTES 11
III.1 – PROTECTION PHYSIQUE DE LA GALERIE DE « FRANCONE HAUT » 11
III.2 - PROGRAMME DE SUIVI ET ÉTUDE 11

IV - NUISANCES ACTUELLES ET MENACES POTENTIELLES 11

V - OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE 12
ACTION 1 : MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE DES DEUX GALERIES FRÉQUENTÉES PAR LES CHAUVES-SOURIS 12
ACTION 2 : MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION PHYSIQUE ADAPTÉE DANS LA GALERIE DE « FRANCONE HAUT » 12
ACTION 3 : SUIVI ET SURVEILLANCE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES SUR LE SITE 13
ACTION 4 : SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES LOCAUX SUR LE THÈME DES CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES SUR LE SITE 13

BIBLIOGRAPHIE 15

FICHES ACTION .....
FICHE GITE .....
FICHES ESPECES .....

ETAT DE REFERENCE DU SITE
LES ANCIENNES MINES DE FRANCONE
Commune d'Olmeta di Tuda— Haute-Corse

Préambule : La future Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli"(FR9400613) regroupe un ensemble de 4 sites indépendants jugés d'intérêt communautaire en raison des populations de chauves-souris qui les occupent. Le site des « anciennes mines de Francone » correspond à l'un de ces sites.

I - Cadre géographique et naturel

I.1 - Localisation

Le site des « anciennes mines de Francone » se situe dans le défilé du Lancone, sur la commune d'Olmeta di Tuda (Haute-Corse), à proximité directe de la route départementale 62 reliant Casatorra au col de Santo Stephano (figure 1).

Ce site, d'une surface de 4 ha, est constitué principalement par deux cavités artificielles occupées par des populations de chauves-souris (ou chiroptères) présentant un intérêt patrimonial d'importance communautaire.

Statut foncier

Les mines correspondent à un terrain communal cadastré « B122 ».

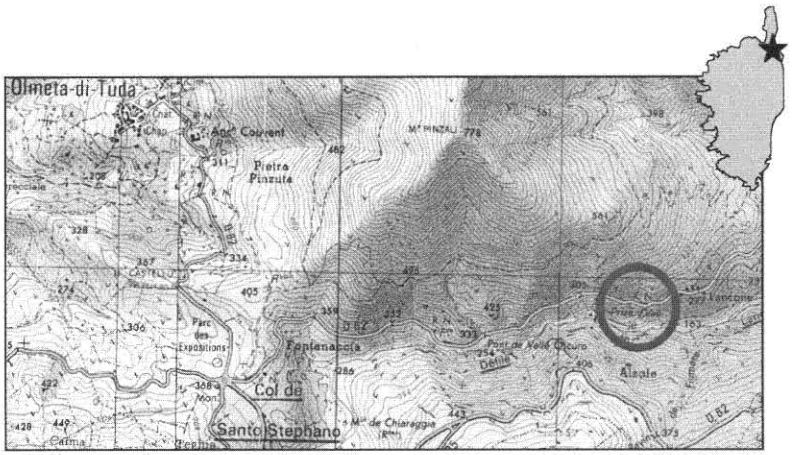

Figure 1 : localisation de la ZSC – *GCC – IGN 4348OT 1/25000e*

I.2 - Contexte climatique

Cette microrégion est régie par un climat méditerranéen de type sub-humide. Le régime pluviométrique est fortement conditionné par la proximité des massifs de Pigno au nord et du Tenda au sud. Selon Bruno et *al.*, les précipitations sont le plus souvent inférieures à 800 mm d'eau en moyenne par an à comparer avec une moyenne régionale annuelle de 890 mm d'eau.
L'enneigement couvrant le sol reste, quant a lui, un événement relativement rare.
Les températures fluctuent entre un minimum de –1°C en hiver à un maximum de 29°C en été.

I.3 - Contexte géologique et hydrologique

Situé sur le versant oriental au sud de la ligne centrale de crête du Cap Corse, à l'intérieur même du vaste et vertigineux défilé du Lancone, orienté est-ouest, le site de Francone domine de plus de 150 mètres, sur sa rive gauche, le Bevincu, rivière torrentueuse au régime permanent.
Au nord domine la Cima Zuccarello (955 m) et au sud le massif du Tenda, haut plateau d'altitude culminant à 1117 mètres (Cima di Tattoni) formant ainsi un vaste bassin versant (environ 8 000 ha) fermé à l'ouest par le col de Santo Stephano (368m).
La rivière du Bevincu, d'une longueur de 28 km, constitue le principal affluent de l'étang lagunaire de Biguglia (le plus grand de Corse : 1370 ha ; site Natura 2000 FR 9400571). A ce titre, il est soumis à un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) en cours d'élaboration, définissant ainsi des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative des ressources en eau.
De plus, d'après la DIREN SEMA, la qualité de l'eau de cette rivière est considérée comme bonne à très bonne nécessitant un traitement classique pour la production d'eau potable (OEC, 2000). Une prise d'eau située à l'altitude 220 mètres est destinée à l'alimentation en eau potable de la plaine.
Le Bevincu demeure cependant inapte à tous les loisirs et sports aquatiques.
La nature géologique du site fait apparaître une formation à dominante schisteuse et roches vertes océaniques.

I.4 - Contexte historique et humain

HISTORIQUE DES ANCIENNES MINES DE FRANCONE

Le site de Francone correspond à une ancienne exploitation minière ayant eu cours de 1876 à 1908.
La concession octroyée en 1878 sur 475 ha et renoncée en 1930 a permis l'extraction de 1 800 tonnes de tout venant à 0,7 % de cuivre. La fonte du minerai s'effectuait à l'usine de Cardo, construite en 1868.

D'après le BRGM (1993), l'exploitation formait un complexe de 3 galeries dont 2 subsistent aujourd'hui et de 4 amorces de galeries , visibles en rive gauche du Bevinco et en fond de vallée.
Deux galeries sont aujourd'hui occupées ponctuellement par les chauves-souris.

Le site en lui-même semble relativement peu fréquenté malgré un accès aisé. Le défilé du Lancone, par contre, est empreint à une activité touristique marquée en période estivale. La beauté du site et la présence de la route départementale remarquable en corniche en sont les principales raisons.
Cette route, reliant la plaine orientale à Saint Florent, est secondée par une route moins sinueuse et donc plus rapide en rive droite du Bevincu, allégeant ainsi le trafic sur la rive gauche, désormais plutôt réservé aux automobilistes moins pressés.
Quelques petits hameaux cramponnés en corniche jalonnent cette route. L'urbanisation reste donc très faible. Quelques bories et aménagements en terrasse témoignent également d'une activité agricole passée, aujourd'hui en déprise.
Cette faible anthropisation du milieu est à priori sans aucune conséquence sur l'occupation des cavités par les chiroptères.

I.5 - L'environnement naturel

I.5.1 - La végétation

La végétation observée sur le site et en proche périphérie est caractéristique de l'étage mésoméditerranéen inférieur matérialisé par des formations basses à cistes dominants, favorisées par des passages répétés du feu (Gamisans, 1999).
Le site reste cependant fortement minéral en raison de la verticalité des parois. Une flore caractéristique lui est associée.
A noter également, la présence, au nord de la vallée, du site Natura 2000 FR 9400600 « Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta » définit d'importance communautaire en raison de la présence de stations à chou insulaire (*Brassica insularis*).

I.5.2 - La faune

Les anciennes mines de Francone constituent un lieu privilégié pour la faune troglophile ou cavernicole (espèces animales plus ou moins adaptées au domaine souterrain qui accomplissent une partie de leur cycle de vie sous terre). Dans ces cavités artificielles, les chauves-souris (ou chiroptères) sont les principales représentantes connues de cette faune particulière.
En France, toutes les espèces de chauves-souris (32 espèces dont 21 en Corse) présentent un intérêt communautaire (annexes II et/ou IV de la directive Habitats).

Annexe II : "Espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation"
Annexe IV : "Espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte"

✗ *Les chauves-souris*

Actuellement, 6 espèces de chiroptères ont été recensées dans les deux galeries, toutes inscrites aux annexes II et/ou IV de la directive Habitats. Seule, l'espèce Murin de Daubenton ne fait pas partie de l'annexe II.

Il s'agit du :

Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)
Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Espèce	Statut en Europe	Statut en Corse
Minioptère de Schreibers	peu courant	peu courant
Murin de Capaccini	rare	peu courant
Grand Rhinolophe	très rare	assez courant
Rhinolophe euryale	très rare	peu courant
Murin de Daubenton	courant	courant
Petit Rhinolophe	très rare	courant

Tableau : Statut des espèces fréquentant les anciennes mines de Francone – GCC – mars 2003

I.6 – Présentation des anciennes mines de Francone

Le complexe minier de Francone présente deux galeries connues, aujourd'hui occupées ponctuellement par les chauves-souris : les galeries dites de « Francone haut » et de « Francone bas ».

I.6.1 – La galerie de Francone haut

Située en rive gauche du Bevinco, cette galerie découverte en 1984 s'ouvre sur un léger thalweg au niveau de la route départementale.

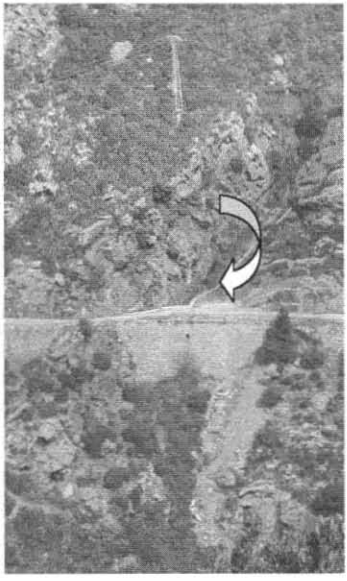

✓ *Topographie*

L'accès à cette galerie s'effectue par la route départementale 62, au niveau de l'aire de stationnement située à 250 mètres à l'est du hameau Lancone.

Un petit ru à écoulement non pérenne indique l'unique entrée partiellement végétalisée de la cavité.

Cette ancienne galerie de mine, s'orientant Est-ouest, présente une configuration quasi rectiligne qu'un léger décrochement vient rompre dans les 20 premiers mètres.

Inondée à l'entrée par une mare d'eau permanente de faible profondeur (20 cm maximum), l'accès nécessitera une simple paire de botte.

✓ *Conditions intérieures*

La roche de structure schisteuse reste très légèrement friable.

La galerie est parcourue sur toute sa longueur et durant toute l'année par un léger ruissellement. Elle présente par

conséquent un taux hygrométrique élevé proche de la saturation.
La température à l'intérieur de la galerie oscille entre 15 et 19°C et la moyenne annuelle proche de 16°C. Cette ancienne mine présente les caractéristiques d'une cavité chaude à faible amplitude thermique propice à la reproduction (non constatée dans ce gîte) ou au transit de nombreuses espèces de chauves-souris en Corse.

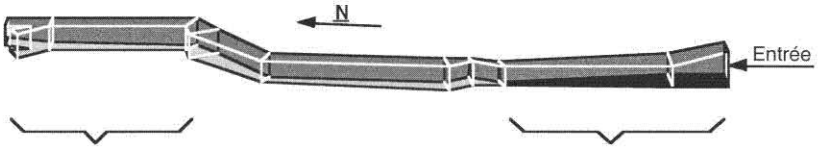

Zone utilisée par les chauves-souris

"Pataugeoire"

Galerie de frangone, Olmeta di Tuda
Topo GCC

10 m

1.6.2 – La galerie de Francone bas

Située en rive gauche du Bevinco, cette galerie découverte en 1989 s'ouvre à quelques mètres au dessus de la rivière, à 200 mètres environ en aval de la prise d'eau.

✓ *Topographie*
L'accès à cette galerie s'effectue par la rivière que l'on atteint par un sentier pentu menant de la route départementale 62 à la prise d'eau. Après un cheminement aléatoire de 200 mètres environ en aval de cette prise d'eau et à moins de 50 mètres de la rivière, l'accès unique à la galerie, peu visible et faiblement encombré par la végétation de type rivulaire, ne nécessite d'aucun équipement spécial.

D'une longueur approximative de 30 mètres pour une hauteur moyenne d'à peine 2 mètres, cette ancienne galerie de mine de Francone bas s'oriente perpendiculairement au lit principal de la rivière. Elle présente une configuration rectiligne sans diverticule.

✓ *Conditions intérieures*
La roche de structure plus compacte que « Francone haut » reste peu friable.
La galerie ne présente aucun ruissellement notable. Le taux hygrométrique semble plutôt faible.
La température à l'intérieur de cette ancienne mine oscille entre 12 et 20°C et la moyenne annuelle reste proche de 15°C. La galerie de Francone bas présente donc également les caractéristiques d'une cavité chaude comme la galerie de Francone haut mais l'amplitude thermique semble plus élevée.

II – L'intérêt patrimonial de la ZSC

II.1 - Les Habitats naturels d'intérêt européen (annexe I de la directive Habitats)

En Corse, 52 habitats d'intérêt communautaire, au titre de la directive Européenne, ont été recensés dont 12 sont considérés prioritaires en raison de leur vulnérabilité sur le territoire européen.
La ZSC du site des anciennes mines de Francone ne présente aucun habitat naturel d'intérêt communautaire recensé.

II.2 - Les espèces d'intérêt européen (annexes II et IV de la directive Habitats)

Actuellement, 6 espèces de chauves-souris ont été observées dans les galeries de mines de Francone. Toutes sont inscrites aux annexes II et/ou IV de la directive Habitats.
Parmi ces espèces, 4 d'entre-elles fréquentent « Francone haut ».

ESPECES	Effectif maxi	Nb. d'obs.	Utilisation	Statut de la cavité
Minioptère	1000	42	transit	rare en Corse
Murin de Capaccinii	300	26	transit	rare en Corse
Rhinolophe euryale	17	25	transit	Peu fréquent en Corse
Grand Rhinolophe	3	1	indéterminé	anecdotique

Tableau : espèces de chauves-souris présentes dans la galerie de « Francone haut »– GCC – mars 2003

De même, 5 espèces de chauves-souris ont pu être observées dans la galerie de mine de « Francone bas ».

ESPECES	Effectif maxi	Nb. d'obs.	Utilisation	Statut de la cavité
Minioptère	300	4	transit	peu courant en Corse
Murin de Capaccinii	1	1	indéterminé	anecdotique
Murin de Daubenton	10	1	transit (?)	indéterminé
Rhinolophe euryale	2	4	indéterminé	anecdotique
Petit Rhinolophe	3	2	indéterminé	anecdotique

III - Protection et gestion existantes

III.1 – Protection physique de la galerie de « Francone haut »

L'intérêt patrimonial de ce site étant déjà reconnu depuis une dizaine d'année, une des galerie a bénéficié d'une mesure de protection physique. En octobre 1988, une grille, limitant l'accès qu'aux personnes autorisées, a été mise en place à l'initiative de l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse à l'intérieur de la galerie de « Francone haut » (Faggio G. et Thibault J.C., 1988).

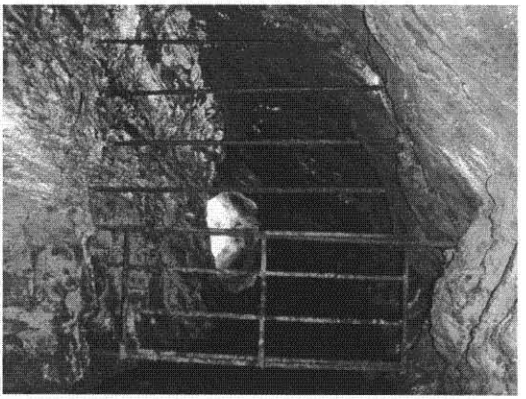

Malheureusement, les contraintes physiques de tels ouvrages, mal maîtrisées à l'époque, sur les populations de chauves-souris se sont révélées trop importantes. En effet, la fermeture d'une galerie par une grille n'est pas adaptée pour une espèce, le Minioptère, exigeant un passage entre barreaux non dissuasif pour l'homme. A partir de 1995, la grille a été réouverte et maintenue en cet état. Les effectifs de Minioptère ont chuté dès 1988 et sont restés faibles depuis.

III.2 - Programme de suivi et étude

Connues partiellement depuis 1984 par les scientifiques et les naturalistes (Faggio et Thibault, 1988) et totalement en 1989, les anciennes mines de Francone ont fait l'objet d'un suivi régulier (63 visites depuis 1984) et précis des populations de chauves-souris qui les occupent.

A partir de l'année 2000, un programme annuel de suivi et de surveillance des populations de chiroptères de 20 gîtes majeurs en Corse a été mis en place par la DIREN et l'Office de l'Environnement de la Corse et réalisé par le GCC. Le site des anciennes mines de Francone est intégré à ce programme (GCC, 2000).

IV - Nuisances actuelles et menaces potentielles

Actuellement, la colonie de chauves-souris fréquentant le site des anciennes galeries de mines de Francone ne semble pas être l'objet de nuisances directes.

Cependant, des menaces potentielles existent, principalement sur la galerie de « Francone haut ». En effet, ce gîte facilement accessible peut être sujet à un dérangement important préjudiciable pour les populations de chauves-souris qui le fréquentent. La fermeture actuelle étant aujourd'hui rendue inefficace (cf. §III.1), il semble nécessaire d'envisager une autre mesure de protection, non traumatisante pour les chauves-souris et visant à limiter l'accès à la galerie aux personnes non autorisées.

La galerie « Francone bas », très isolée, n'est affectée, quant à elle, par aucune menace notable.

V - Objectifs et propositions de gestion conservatoire

Afin de garantir durablement la pérennité de ces gîtes, il apparaît cependant nécessaire :

- de mettre en place une mesure réglementaire limitant l'accès aux galeries fréquentées par les chauves-souris (Arrêté de Protection de Biotope, ...),
- de réaliser une protection physique adaptée dans la galerie de « Francone haut » accompagnant la mesure de protection réglementaire,
- d'assurer la poursuite du programme annuel de suivi et de surveillance de ce site d'importance communautaire,
- de mettre en place d'un programme de sensibilisation et d'information des scolaires et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site.

Action 1 : Mise en place d'une protection réglementaire des deux galeries fréquentées par les chauves-souris

Objectifs de l'action

La protection réglementaire des 2 galeries doit permettre d'assurer la reconnaissance administrative de leur existence et de définir un règlement visant à limiter l'accès à la cavité aux seules personnes autorisées (scientifiques, commune,...).

Propositions

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) semble la mesure réglementaire la mieux adaptée à ce contexte.
- Cette mesure de protection réglementaire devra nécessairement s'accompagner d'une mesure de protection physique adaptée.

Action 2 : Mise en place d'une protection physique adaptée dans la galerie de « Francone haut »

Objectifs de l'action

La protection de la galerie de « Francone haut » doit assurer la pérennité du gîte, le maintien des conditions intérieures, le libre accès aux chauves-souris, l'absence de dérangement et un accès de contrôle.

Contraintes

La fermeture par grille dans la galerie n'est pas adaptée. En effet, une espèce, le Minioptère, exige un passage entre barreaux non dissuasif pour l'homme.

La fermeture par un mur, avec une réservation de passage pour les chiroptères, n'est pas satisfaisante en ce qu'elle ne permet aucun accès de contrôle et pose toujours le problème du passage des Minioptères. Elle modifierait probablement les conditions intérieures des galeries.

Propositions

- L'accessibilité de la galerie de « Francone haut » peut être rendu difficile en accentuant artificiellement l'ennoyage de l'entrée. En effet, actuellement une mare pérenne d'une profondeur de 20 à 40 centimètres marque l'entrée de la cavité. La réalisation d'une petite retenue permettrait d'augmenter la hauteur de cette lame d'eau rendant ainsi l'accès plus difficile sans matériel adapté (paire de cuissarde, ...).
- Mise en place d'une signalétique de protection à l'entrée de la cavité.

Action 3 : Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectifs de l'action

- Assurer un suivi régulier des populations de chauves-souris fréquentant les galeries.
- Réaliser un contrôle fréquent de l'ouvrage prévu à l'action 2 afin de s'assurer de son bon état.
- Procéder à un nettoyage régulier de l'entrée de la cavité de « Francone haut » (démaquisage)

Propositions

- 2 à 3 suivis par an sont nécessaires afin d'appréhender l'effet de la protection sur les populations de chauves-souris occupant les cavités

Action 4 : Sensibilisation du public scolaire et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site

Objectifs de l'action

Informer et sensibiliser le public et les scolaires de l'intérêt écologique des chauves-souris et plus particulièrement sur le site de Piana (exposition, diaporama, signalétique, plaquette, ...)

Propositions

- réalisation d'un panneau d'information (poster ?) sur le thème des chauves-souris et des mesures de protection existantes (APPB, Natura 2000) – action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- réalisation d'une plaquette d'information sur le thème des chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000 en Corse – action commune aux autres sites à chauves-souris de la ZSC
- mise en place d'un programme d'animation scolaire sur la commune (exposition, diaporama, ...)

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages cités :

GAMISANS J., 1999. La végétation de la Corse. Edisud, 391p.

BRUNO C., DUPRE G., GIORGETTI G. et J.P., ALLESANDRI J., 2001. Chì tempu face ? Météorologie, climat et microclimats de la Corse. CRDP, 118p.

BRGM, 1993. Anciens travaux miniers de Corse, propositions de mise en sécurité. DRIRE, rapport d'étude.

FAGGIO G. et THIBAULT J.C., 1988. Protection de la grotte de Francone : site exceptionnel pour les chauves-souris. Association des Amis du Parc, rapport d'étude, 4p.

OEC, 2000. Atlas des principales données environnementales. Rapport,147p.

Quelques ouvrages généralistes sur les chiroptères

COURTOIS J-Y., FAGGIO G. et SALOTTI M., 1992. *Chiroptères de Corse. Actualisation des cartes de répartition et révision du statut des espèce troglophiles*. DIREN, Ajaccio : 32p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2000. *Les chauves-souris, maîtresse de la nuit*. Delachaux et Niestlé : 263p.

SCHOBER W., GRIMMBERGER E., 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé : 225p.

Document d'objectifs du site "cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli" (FR 9400613)

FICHES ACTION

des anciennes galeries de mines de Francone

FICHE ACTION n°1

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2003

Mise en place d'une protection réglementaire des anciennes galeries de Francone

Objectif : assurer la conservation des galeries fréquentées par les chauves-souris par mesures réglementaires de protection

Nature : mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Connexions avec une autre action :
Plan de Restauration chiroptères national

Retombées locales attendues :
préservation d'un patrimoine naturel insulaire
sensibilisation du public aux chauves-souris

Environnement institutionnel et humain :
DIREN/Etat

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique (constitution du dossier scientifique)

Calendrier :
Date prévisible de l'opération : 2003

Coûts et financements (estimatifs):
Coût expertise scientifique : 1500 euros

Financement : DIREN/Etat

FICHE ACTION n°2

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2003

Mise en place d'une protection physique de la galerie de Francone (haut)

Objectif : assurer la pérennité, la tranquilité et la protection durable de la colonie de chauves-souris

Nature : - réalisation de travaux spéciaux d'ennoyage de l'entrée de la cavité
- mise en place d'une signalétique de protection sur le site

Connexions avec une autre action :
- plan de restauration national chiroptères

Retombées locales attendues :
- maintien d'un patrimoine naturel insulaire

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : Commune
Maitre d'oeuvre : Groupe Chiroptères Corse

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique (réalisation des travaux)

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : automne 2003

Durée prévue de l'opération : à définir

Coûts et financements :
Coût investissement : réalisation des travaux de protection anti-intrusion
entre 1 000 euros et 2 000 euros

Coût fonctionnement/an : à définir

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Région,...)

FICHE ACTION n°3

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2003

Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectif : - assurer le suivi et la surveillance régulière des chauves-souris occupant le site des "anciennes galeries de mines de Francone"
- réaliser un suivi fréquent de l'ouvrage prévu à l'action n°2 afin de s'assurer de son bon état

Nature : - suivis diurnes des cavités et rédaction d'un compte-rendu annuel d'activités

Connexions avec une autre action :
- plan de restauration national chiroptères
- programme de suivi annuel

Retombées locales attendues :
- maintien d'un patrimoine naturel insulaire

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage : Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : DIREN

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique (contrôle de l'ouvrage)

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2003
Durée prévue de l'opération : date de validité du document d'objectifs (6 ans)

Coûts et financements :
Coût investissement : à définir (matériel de suivi, réalisation synthèse,...)

Coût fonctionnement/an : 2 à 3 suivis par an = 230 euros par suivi

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Région,...)

FICHE ACTION n°4

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : mars 2003

Sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

Objectif : informer et sensibiliser le public et les scolaires sur la présence de chauves-souris sur le site

Nature :
- réalisation d'un panneau d'informations générales des mesures de protection régionale adaptées aux chauves-souris (Natura 2000,...)
- réalisation d'une plaquette d'information sur les chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000
- mise en place d'un programme local d'animation (diaporama, exposition)

Connexions avec une autre action :
- lien avec le projet de réalisation d'un produit d'animation sur le thème des chauves-souris en Corse (OEC/DIREN/GCC)
- correspondance avec un projet global d'information et de sensibilisation sur les sites Natura 2000 (panneau d'information, plaquette,...)

Retombées locales attendues :
- sensibilisation du public et des scolaires aux chauves-souris, ...
- valorisation des richesses naturelles de la commune

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : Commune ou Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : Groupe Chiroptères Corse et société de conception graphique

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique
Société de conception graphique : rôle technique

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2003
Durée prévue de l'opération : sur 3 ans

Coûts et financements :

Coût investissement : (conception)	1200 euros = panneau d'information 3100 euros = plaquette d'information
Coût fonctionnement/an :	reprographie (à définir) animation locale soit 1 animation par an : 230 euros

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Region,...)

FICHE GÎTE
de
la galerie de mine de Francone "haut"

Mine de Francone "haut"

Gîte de transit important pour 2 espèces troglophiles - Le Minioptère et le Murin de Capaccinii

Commune

OLMETA DI TUDA — 2B

X	Y	Alt	Type
577	4258	300	anciennes galeries de mines

Environnement

Maquis dégradé - canyon

Propriétaire: commune

Plan cadastral: B 108

Section: B

Protection

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☐ convention
- ☐ AMPB
- ☒ autre : *accord tacite*

Aménagement

- ☐ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☒ grille
- ☐ autre
- ☐ ennoyage

Vulnérabilité du gîte

par menace anthropique	galerie en bord de route - fréquentation inconnue
par évolution naturelle	inconnue

Gîte

Nb. d'espèces: 4

Statut

- ☐ Hibernation
- ☒ Transit
- ☐ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000

n° ZSC: FR 9400613

DOCOB: ☐ réalisé ☒ en cours

Remarque

cavité de transit pour 2 espèces (Minioptère et Murin de Capaccinii)
Grille installée par l'AAPNRC en 1988 et ouverte volontairement en 1995. Galerie de mine en contrebas fréquentée ponctuellement par les chiroptères (Murin de daubenton, Petit Rhinolophe)

Bilan

Statut du gîte bien connu - suivi complet
Nécessiterait la mise en place d'une protection réglementaire de type APPB et d'une protection physique adaptée à l'écologie des espèces de chauves-souris qui la fréquentent (ennoyage de l'entrée possible).

GÎTE

La mine de Francone
Olmeta di Tuda

découverte	N suivi
1984	66
dernier suivi	2002
25/10/02	3

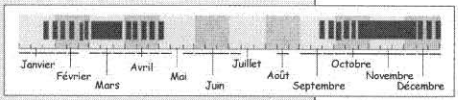

ESPECE

Minioptère de Schreibers
Miniopterus schreibersii

N max	Statut	Remarque
1000	Transit	colonie de transit - présence régulière mais effectif irrégulier

Murin de Capaccini
Myotis capaccinii

N max	Statut	Remarque
300	Transit	présence régulière mais effectif variable

	N max	Statut	Remarque
Rhinolophe euryale *Rhinolophus hipposideros*	17	transit	présence irrégulière
Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*	3	non significatif	présence irrégulière

FICHES ESPECE

des anciennes galeries de mines de Francone

Le Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersi

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Verpertilionidés**

Petite ○ Moyenne ◉ Grande ○
Longueur Tête+corps : 5-6,2 cm *Envergure :* 30-34 cm *Poids :* 9-16 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	**quasi menacé**	◉	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			**participation corse**	◉
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Petits insectes capturés en vol et préférentiellement en plein ciel

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : strictement inféodé au milieu souterrain
En été : milieu souterrain et exceptionnellement gîte anthropique

Biotope
milieux ouverts.
Déplacements importants possibles entre les gîtes et les biotopes de chasse (>20km).

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **2**
effectif max.: 1000 *Période :* transit

Biotope
L'espèce n'a pas été contactée sur ce site lors de prospections nocturnes

SPECIFICITE sur le SITE
Les 2 galeries connues du complexe de Francone sont fréquentées par l'espèce en tant que gîtes de transit de printemps et d'automne.

Ce site est considéré comme majeur pour cette espèce en Corse.

REPRODUCTION
NON

TRANSIT
OUI

Le Murin de Capaccini

Myotis capaccinii

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne◉ Grande○

Longueur Tête+corps : 4,7-5,2 cm *Envergure :* 23-26 cm *Poids :* 7,5-12 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé ○	**vulnérable**	◉
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare ○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○		**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉		**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉		**participation corse**	◉
Convention de Bonn				**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française				**protégé**	◉
Liste Znieff corse				**espèce déterminante**	◉

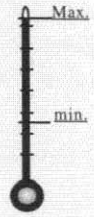

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	○	◉
rare	◉	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE

Capture des insectes de petite et moyenne taille, principalement au dessus de plan d'eau libre et calme.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles (mines)
En été : cavités naturelles ou artificielles (mines)

Biotope
plans d'eau, lacs, lagunes et étangs à des altitudes inférieures à 600m. Rivières calmes

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **2**
effectif max.: 300 *Période :* transit

Biotope
L'espèce n'a pas été contactée sur le site. Le Bevinco offre cependant de nombreux territoires de chasse potentiels

SPECIFICITE sur le SITE

Les gîtes de transit rassemblant de tels effectifs de cette espèces sont rares en Corse. Seule la galerie située en bord de route est fréquentée régulièrement et avec des effectifs notables.

Ce site est considéré comme majeur pour cette espèce en Corse.

REPRODUCTION

NON

TRANSIT

OUI

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

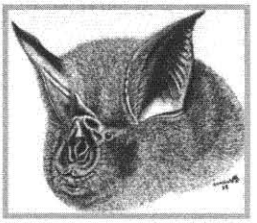

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite○ Moyenne○ Grande◉
Longueur Tête+corps : 5,7-7,1 cm *Envergure :* 35-40 cm *Poids :* 17-34 g

STATUT DE PROTECTION						
Liste Rouge Mondiale	**mesure de conservation**	◉	quasi menacé ○	vulnérable	○	Max.
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare ○	**vulnérable**	◉	
Convention de Berne	protégé	○		**strictement protégé**	◉	
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉		**zone de conservation (an II)**	◉	min.
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉		participation corse	○	
Convention de Bonn				**état de conservation défavorable**	◉	
Législation Française				**protégé**	◉	
Liste Znieff corse				**espèce déterminante**	◉	

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	◉
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	◉	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Grands insectes volants de taille ≥ 1,5 cm (papillons nocturnes, coléoptères,...)

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques et ouvrages d'art, exceptionnellement cavités

Biotope
Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, patûrés et de ripisylves, friches.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: 1
effectif max.: 3 *Période :* indéterminé

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse à proximité des gîtes.

SPECIFICITE sur le SITE
La présence de l'espèce sur ce site reste irrégulière et anecdotique

Le Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

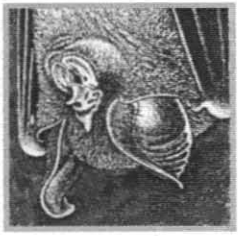

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite ○ Moyenne ◉ Grande ○
Longueur Tête+corps : 4,3-5,8 cm *Envergure :* 30-32 cm *Poids :* 8-17 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation ○	quasi menacé ○	**vulnérable** ◉
Liste Rouge Nationale	à surveiller ○	rare ○	**vulnérable** ◉
Convention de Berne	protégé ○		**strictement protégé** ◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)** ◉		**zone de conservation (an II)** ◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire** ◉		**participation corse** ◉
Convention de Bonn			**état de conservation défavorable** ◉
Législation Française			**protégé** ◉
Liste Znieff corse			**espèce déterminante** ◉

Max.
min.

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
pratiquement inconnu

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques et cavités

Biotope
Peu connu

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **2**
effectif max.: 17 *Période :* transit

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse à proximité du gîte.

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce est régulièrement observée sur le site et les effectifs variables.

Très peu de gîte de transit sont connus en Corse pour cette espèce.

REPRODUCTION
NON

TRANSIT
OUI

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

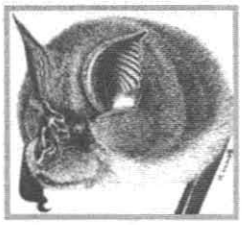

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite◉ Moyenne○ Grande○
Longueur Tête+corps : 3,7-4,5 cm *Envergure :* 19-25,4 cm *Poids :* 5,6-9 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	**vulnérable**	◉
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			participation corse	○
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	◉
assez courante	○	○
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	◉	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Petits insectes volants (papillons nocturnes, diptères, trichoptères,...). Varie en fonction de la saison.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques (caves, greniers, paillers,...), exceptionnellement les cavités

Biotope
Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de lisière de bois ou bordés de haies, patûrés et de ripisylves.
Le territoire de chasse du Petit Rhinolophe est limité à un rayon de 1 à 3 km autour du gîte.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: 1
effectif max.: 3 *Période :* indéterminée

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse. Ceci étant imputable en partie aux performances remarquables de détection de l'espèce.

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce n'est pas observée régulièrement sur le site et les effectifs restent faibles.

La présence de l'espèce sur le site est non significative, en l'état actuel de nos connaissances.

HIBERNATION

NON

Le Murin de Daubenton

Myotis daubentonii

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne◉ Grande○
Longueur Tête+corps : 4,5-5,5 cm *Envergure :* 24-27,5 cm *Poids :* 7-15 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	**à surveiller**	◉	très rare	○	vulnérable	○
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			zone de conservation (an II)	○
Plan N.al Restauration	espèce prioritaire	○			participation corse	○
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					espèce déterminante	○

Max.
min.

STATUT	en Europe	en Corse
courante	◉	◉
assez courante	○	○
peu courante	○	○
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse
OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Capture principalement des diptères et des trichoptères. La stratégie de chasse de l'espèce consiste à attraper ses proies à la surface de l'eau (vasques, retenues, étangs,...).

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : fissures, quasi inconnue
En été : ouvrages d'art, cavités naturelles ou artificielles (mines)

Biotope
En Corse, l'espèce a été contactée principalement sur les cours d'eau de l'étage mésoméditerranéen. Présent de 0 à 1300m.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: 1
effectif max.: 10 *Période :* indéterminée

Biotope
L'espèce a été contactée sur deux biotopes de chasse situés à proximité du site (ruisseau du Bevinco)

SPECIFICITE sur le SITE
L'espèce a été contactée sur trois sites de captures nocturnes (ruisseau de Bevinco). Plusieurs indices (femelles lactantes) confirment sa reproduction sur le site.
De même, l'observation d'un essaim de 10 individus dans la galerie basse (proche Bevinco) laisse présager du transit de l'espèce - à confirmer cependant.
La présence de l'espèce sur le site est non significative, en l'état actuel de nos connaissances.

REPRODUCTION
OUI

HIBERNATION
NON

Voir 2003_10 (57)
Gdoc provisoire HS

NATURA 2000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT CORSE

Document d'objectifs du site "cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli" (FR 9400613)

LA GROTTE MARINE DE COGGIA-TEMULI

Commune de Coggia - Corse du Sud

© GCC

GROUPE CHIROPTERES CORSE

7bis rue du colonel Feracci 20250 Corte

- Fascicule 1 -

Juin 2001

SOMMAIRE

LA GROTTE MARINE DE COGGIA-TEMULI
Commune de Coggia - Corse du Sud

Rédacteur : Grégory Beuneux (Groupe Chiroptères Corse)

I - CADRE GÉOLOGIQUE ET NATUREL 4
I.1 - LOCALISATION 4
I.2 - CONTEXTE CLIMATIQUE 5
I.3 - CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE 5
I.4 - CONTEXTE HISTORIQUE ET HUMAIN 5
I.5 - L'ENVIRONNEMENT NATUREL 6

II – L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA ZSC 7
II.1 - LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS) 7
II.2 - LES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN (ANNEXES II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITATS) 9

III - PROTECTION ET GESTION EXISTANTES 10
III.1 - ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DE PROTECTION DE BIOTOPE 10
III.2 - PROGRAMME DE SUIVI ET ÉTUDE 10

IV - NUISANCES ACTUELLES ET MENACES POTENTIELLES 10

V - OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE 11
ACTION 1 : MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION PHYSIQUE DE LA GROTTE MARINE DE COGGIA-TEMULI 11
ACTION 2 : SUIVI ET SURVEILLANCE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES SUR LE SITE 11
ACTION 3 : SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES LOCAUX SUR LE THÈME DES CHAUVES-SOURIS 12
ACTION 4 : MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE DE LA GROTTE MARINE DE COGGIA-TEMULI 12

BIBLIOGRAPHIE 13

FICHES 14
FICHES ESPECES 15
FICHE GÎTE 19
FICHES ACTION 22

ANNEXES
PLAN CADASTRAL
ARRETE MINISTERIEL DE PROTECTION DE BIOTOPE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE ET LISTE DU COMITE DE PILOTAGE

LA GROTTE MARINE DE COGGIA-TEMULI
(FR 9400613)

Commune de Coggia - Corse du Sud

I - Cadre géologique et naturel

I.1 - Localisation

La grotte marine de Coggia-Temuli se situe dans une anse du golfe de Sagone au lieu dit Temuli (commune de Coggia - Corse du Sud) (figure 1). Elle relève du Domaine Public Maritime. La cavité se développe sous un terrain bâti privé cadastré "Temuli E 782" (cf. annexe 1).

Ce site, d'une surface de 2 ha (initialement non pris en compte en 1996), est constitué principalement par une grotte marine occupée par des populations de chauves-souris (ou chiroptères) présentant un intérêt patrimonial d'importance communautaire. La surface totale de la ZSC prend en compte une surface marine et terrestre en périphérie de la grotte.

Figure 1 : localisation de la ZSC - GCC

I.2 - Contexte climatique

Cette microrégion du Liamone est régie par un climat méditerranéen de type sub-humide. La pluviométrie de la frange littorale est très faible. Les précipitations sont le plus souvent inférieures à 500 mm d'eau en moyenne par an (Simi, 1964; Bruno *et al.*, 2001), à comparer avec une moyenne régionale annuelle de 890 mm d'eau.

I.3 - Contexte géologique et hydrologique

Le golfe de Sagone est l'un des 4 grands golfes de la côte ouest. Il se caractérise par un fond aux reliefs adoucis, bordé d'immenses plages séparées par de modestes éperons rocheux.

Son bassin versant, d'une trentaine de kilomètres de profondeur, s'adosse à la grande chaîne (Monte Rotondu et Monte d'Oru) d'où naissent les deux vallées principales du Cruzzini et de Guagnu. Ces deux vallées alimentent le Liamone, 5ième fleuve de Corse. Deux cours d'eau plus modestes, les rivières de Sagone et la Liscia, complètent le réseau hydrographique.

La nature géologique du site fait apparaître un granite de type calco-alcalin, largement répandu dans ce vaste ensemble cristallin.

I.4 - Contexte historique et humain

Le littoral est relativement peu urbanisé et l'habitat, essentiellement à vocation saisonnière, est groupé (Sagone, Tiuccia). L'arrière pays est accessible à travers de nombreux petits villages noyés dans une nature typique de la déprise agricole et de la désertification de l'intérieur.

En dehors des quelques noyaux touristiques, le paysage reste peu anthropisé.

Le secteur de Temuli

L'anse de Temuli offre de belles dalles et quelques éperons rocheux propices à la baignade, à la pêche ou à la chasse sous-marine.

La grotte de Coggia-Temuli se trouve dans un des rares secteurs urbanisés. La distribution de l'habitat est clairsemée mais continue, de type "villas et propriétés" entre la route et la mer, et de type "lotissements" en amont. Cette anthropisation du milieu est à priori sans aucune conséquence sur l'occupation de la grotte par les chiroptères.

I.5 - L'environnement naturel

I.5.1 - La végétation

On retrouve la végétation habituelle des étages thermo et mésoméditerranéen : maquis post-incendies, forêt méditerranéenne et pâtures extensives. La plaine du Liamone et la forêt alluviale de Sagone dérogent à cette uniformité.

I.5.2 - La faune

La grotte marine de Coggia-Temuli constitue un lieu privilégié pour la faune troglophile ou cavernicole (espèces animales plus ou moins spécialisées au domaine souterrain en accomplissant une partie de leur cycle de vie sous terre). Dans cette cavité naturelle, les chauves-souris (ou chiroptères) sont les seules représentantes de cette faune particulière.

En France, toutes les espèces de chauves-souris (31 espèces dont 20 en Corse) présentent un intérêt communautaire (annexes II et/ou IV de la directive Habitats).

Annexe II : "Espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation"
Annexe IV : "Espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte"

✗ *Les chauves-souris*

Connue depuis 1954 par les scientifiques et les naturalistes, la grotte de Coggia-Temuli a fait l'objet d'un suivi régulier et précis des populations de chauves-souris qui l'occupent. Actuellement, cinq espèces de chiroptères ont été recensées, toutes inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats.

Il s'agit du :

Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
Grand murin (*Myotis myotis*)
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Histoire naturaliste de la grotte de Coggia-Temuli

La première citation probable de la "grotte de Sagone" est due au professeur P.A. REMY de la faculté de Nancy, en 1948. Dans une synthèse, tout simplement intitulée 'Grottes de Corse", il cite "une caverne importante est ouverte au bord de la mer près de Sagone", parmi les renseignements qu'il a recueillis mais pas vérifiés.

Le professeur H. KAHMANN de l'Institut Zoologique de l'Université de Munich, auteur de la première étude approfondie sur les chiroptères de Corse, visite la grotte, nommée "grotte des pigeons", en 1954 et découvre ainsi la première colonie de reproduction de chauves-souris troglophiles en Corse. Elle restera l'unique jusqu'en 1989. Il effectuera 4 contrôles sur 3 ans, baguera 209 individus et "prélèvera" 13 animaux (ces méthodes n'ont plus cours !).

En 1964 J.C. BEAUCOURNU de la Faculté de Médecine de Rennes y fait un passage et donne la première citation pour la Corse du Petit murin (diagnose non confirmée par la suite).

P. BERON, pour le compte du laboratoire souterrain du CNRS de Moulis, y passe en 1967.

De 1982 à 1988 J-F NOBLET, chiroptérologue isérois, effectue plusieurs visites, en partie dans le cadre d'un inventaire pour le PNRC.

A partir de 1993 le Groupe Chiroptères Corse inscrit la "grotte de Coggia-Temuli " à son programme de suivis prioritaires et y effectuera 35 visites tout au long de l'année.

D'autres naturalistes ont probablement visité la grotte, mais sans laisser de traces écrites.

On peut donc dire que la grotte de Coggia-Temuli est l'une des cavités qui a le plus attiré les naturalistes en Corse depuis 40 ans, ce qui donne un recul exceptionnel pour appréhender l'évolution du statut de certaines espèces de chauves-souris.

II – L'intérêt patrimonial de la ZSC

II.1 - Les Habitats naturels d'intérêt européen (annexe I de la directive Habitats)

En Corse, 52 habitats d'intérêt communautaire, au titre de la directive Européenne, ont été recensés dont 12 sont considérés prioritaires en raison de leur vulnérabilité sur le territoire européen. La ZSC du site de Coggia-Temuli présente un habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive Habitats :

Grotte non exploitée par le tourisme – (code Natura 2000 : 8310)

Orientée au sud, la grotte marine de Coggia-Temuli est située dans l'échancrure d'une anse, au pied d'un tombant rocheux de moins de 10 mètres de haut, la rendant quasiment invisible du large. L'accès à l'entrée est possible à pied sec par une courte désescalade. La cavité, spacieuse, présente un développement d'environ 30 mètres, ennoyé sur presque toute sa longueur et un petit diverticule de 7 mètres, bas et à sec, perpendiculaire à l'axe principal de la grotte (figure 2).

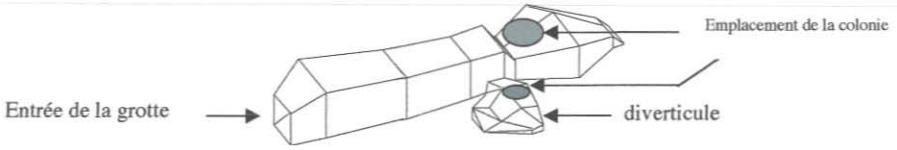

figure 2 : TOPOGRAPHIE 3D de la grotte de Coggia-Temuli - GCC

La formation de cette cavité dans le granite résulte très probablement de la combinaison complexe de l'action mécanique et chimique de l'eau de mer sur la roche granitique encaissante.
La grotte bénéficie d'une faible pénombre qui s'accentue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'entrée. La salle terminale est quasi obscure et le diverticule l'est totalement.
En été, cette grotte est la plus chaude cavité connue de Corse. L'amplitude thermique annuelle est également élevée et atypique pour une cavité non ventilée (la température varie de 23°C à 14°C). Cela peut s'expliquer par un transfert de chaleur par l'eau de mer.

La grotte de Coggia-Temuli

ENTREE de la cavité (jour de tempête)

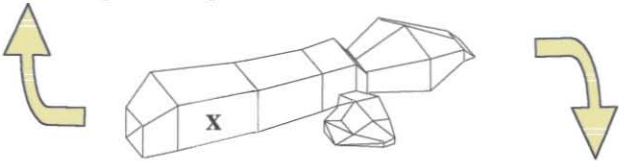

Salle du fond et entrée du diverticule (flèche) vu de X

Clichés : GCC

II.2 - Les espèces d'intérêt européen (annexes II et IV de la directive Habitats)

Actuellement, 5 espèces de chauves-souris ont été observées dans la grotte marine de Coggia-Temuli. Toutes sont inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats. Parmi elles, 4 espèces fréquentent régulièrement la grotte en période de reproduction (mise-bas et élevage des jeunes). La cinquième espèce, le murin à oreilles échancrées, est signalée à titre anecdotique.

ESPECES	Effectif maxi	Nb d'obs.	Utilisation	Statut de la cavité
Rhinolophe euryale	200	34	Reproduction	Exceptionnel - 3 autres cas en Corse
Grand murin	500	24	Reproduction	Exceptionnel - 4 autres cas en Corse
Minioptère	3000	37	Reproduction	Exceptionnel - 3 autres cas en Corse
Murin de Capaccini	50	15	Reproduction	Exceptionnel - 4 autres cas en Corse
M. oreilles échancrées	2	1	indéterminée	Anecdotique

Tableau : espèces de chauves-souris présentes dans la grotte marine de Coggia-Temuli – GCC - mai 2001

La grotte marine de Coggia-Temuli présente un intérêt chiroptérologique majeur pour la Corse. En effet, seules cinq colonies de parturition d'espèces troglophiles sont connues à ce jour en Corse. La grotte de Coggia-Temuli abrite une de ces colonies concentrant ainsi les femelles de toute une microrégion .

Intéressant

Des 209 chauves-souris baguées par H. KAHMANN à la grotte de Sagone, une a été retrouvée à la grotte de Pietralbella (Moltifau). Et une autre, baguée à la grotte de Pietralbella, gîte de transit, fut revue à la grotte de Sagone. Il s'agissait dans les 2 cas d'un Miniopière, espèce bien connue pour ses déplacements (sans que l'on puisse parler de migration). Ces reprises à 52 km de distance démontrent bien que les colonies de reproduction concentrent les effectifs de toute une région.

III - Protection et gestion existantes

III.1 - Arrêté Ministériel de Protection de Biotope

La valeur patrimoniale de ce site étant déjà reconnue depuis une dizaine d'années, une procédure de protection réglementaire de type Arrêté Ministériel de Protection de Biotope (l'entrée de la cavité appartenant au Domaine Public Maritime) a donc été engagée. Un document scientifique a été réalisé par le Groupe Chiroptères Corse (GCC) à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en 1996 (GCC, 1996).
Cet Arrêté pris en 2000 a pour effet d'interdire toute pénétration dans la grotte afin d'assurer la tranquilité des espèces de chiroptères, notamment en période de reproduction (annexe 2).

III.2 - Programme de suivi et étude

A compter de l'année 2000, un programme annuel de suivi et de surveillance des populations de chiroptères de la grotte de Coggia-Temuli a été mis en place par la DIREN et l'Office de l'Environnement de la Corse et réalisé par le GCC (GCC,2000). Ce programme a pour objectif de préciser la dynamique chiroptérologique de ce gîte majeur (effectifs, période d'occupation, statut du gîte,...).

IV - Nuisances actuelles et menaces potentielles

Actuellement, la colonie de chauves-souris fréquentant la grotte ne semble pas faire l'objet de nuisances directes.

Cependant, de réelles menaces, susceptibles de perturber notablement les chauves-souris, existent :

- **Accessibilité**

Connue des riverains et des locaux, indiquée en bibliographie, la grotte est facilement accessible, aussi bien par voie maritime que par voie terrestre. En été, les dalles rocheuses de l'anse de Temuli sont quotidiennement fréquentées. Nouvellement, l'une des étapes d'un circuit itinérant en kayak de mer proposé par l'UCPA Triu concerne ce site. Les haltes prolongées et répétées de ce type sont autant de menaces pour la colonie.

- **Dérangement**

Des témoignages de riverains confirment la fréquentation estivale, au moins occasionnelle, de la grotte par des baigneurs. Tout dérangement est susceptible de nuire au bon déroulement des mises bas ou à l'élevage des jeunes. Les répercussions sur les populations de chiroptères s'étendraient bien au delà de la situation géographique de la grotte.

V - Objectifs et propositions de gestion conservatoire

Action 1 : Mise en place d'une protection physique de la grotte marine de Coggia-Temuli

Objectifs des actions

La protection de la cavité doit assurer la pérennité du gîte, le maintien des conditions intérieures, le libre accès aux chauves-souris, l'absence de dérangement et un accès de contrôle.

Contraintes

La fermeture par grille dans la galerie n'est pas adaptée. En effet, une espèce, le Minioptère, exige un passage entre barreaux non dissuasif pour l'homme.

La fermeture par un mur, avec une réservation de passage pour les chiroptères, n'est pas satisfaisante en ce qu'elle ne permet aucun accès de contrôle et pose toujours le problème du passage des Minioptères.

Elle modifierait probablement considérablement les conditions intérieures de la grotte.

L'ouvrage devra pouvoir résister aux bois flottants ou à tout autres matériaux susceptibles d'être transportés par la mer lors de fortes tempêtes.

Propositions

- La fermeture par une grille inoxydable, installée dans la partie la plus spacieuse de la cavité et posée sur un socle béton semble la solution la plus appropriée. Le socle béton devra être suffisamment haut (supérieur à 1 mètre) et large (0,5 mètre environ) pour résister aux assauts répétés de la mer. La grille, quant à elle, laissera une section libre (moins de 1 mètre) dans sa partie supérieure permettant ainsi la libre circulation des chauves-souris par le haut. Elle pourra être de plus équipée de garde-corps ou de tout autre système adapté afin d'éviter qu'elle ne soit enjambée.
  Un accès de contrôle sera prévu nécessitant cependant l'utilisation de matériel spéléologique.
  Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire sera à prévoir.
- mise en place d'une signalétique de protection à l'entrée de la cavité à chauves-souris.

Action 2 : Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectifs des actions

- Assurer un suivi régulier des populations de chauves-souris fréquentant la grotte.
- Réaliser un suivi fréquent de l'ouvrage afin de s'assurer de son bon état.

Propositions

- 5 à 6 suivis par an sont nécessaires afin d'appréhender l'effet de la protection sur les populations de chauves-souris occupant la cavité et afin de s'assurer de l'état de l'ouvrage (prévu à l'action 1).

Action 3 : Sensibilisation du public scolaire et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site

Objectifs des actions

Informer et sensibiliser le public et les scolaires de l'intérêt écologique des chauves-souris et plus particulièrement sur la grotte de Coggia-Temuli (exposition, diaporama, plaquette,…)

Propositions

- réalisation d'un panneau d'information (poster?) sur le thème des chauves-souris en Corse et des mesures de protection existantes (APPB, Natura 2000)
- réalisation d'une plaquette d'information concernant les chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000 en Corse,
- mise en place d'un programme d'animation scolaires (exposition, diaporama,…)

Action 4 : Mise en place d'une protection réglementaire de la grotte marine de Coggia-Temuli

ACTION REALISEE

(cf annexe 2)

Objectif de l'action

La mise en place d'une protection réglementaire sur la grotte marine de Coggia-Temuli permet d'une part d'assurer une certaine reconnaissance administrative de ce patrimoine insulaire exceptionnel et d'autre part de définir un règlement visant à limiter l'accès à la cavité et par conséquent les dérangements éventuels de la colonie.

Propositions

- L'Arrêté Ministériel de Protection de Biotope (AMPB) a été la mesure réglementaire retenue pour la grotte marine de Coggia-Temuli.
  Cet AMPB a été initié en 1996 par la Direction Régionale de l'Environnement de Corse en collaboration avec le Groupe Chiroptères Corse (élaboration du dossier scientifique).
  L'Arrêté portant création d'une zone de protection de biotope sur le domaine public maritime constitué par la grotte marine de Coggia-Temuli sur la commune de Coggia est pris le 2 octobre 2000.
- Une protection efficace de la cavité à chauves-souris n'a de sens que si des mesures de protection physique viennent compléter ces mesures réglementaires de protection de biotope.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et publications cités :

BRUNO C., DUPRE G., GIORGETTI G., GIORGETTI J.P. et ALESANDRI J., 2001. *Chi tempu face ? météorologie, climat et microclimats de la Corse*. CRDP de Corse : 118p.

GAMISANS J., 1999. *La végétation de la Corse*. Edisud, 391p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE,1996. *Etude préalable à la prise de mesures de protection; la grotte de Coggia-Temuli*. DIREN, Ajaccio. Rapport, 10 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2000. *Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites majeurs à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse*. OEC, DIREN. Rapport, 26p.

SIMI P., 1964. Le climat de la Corse. *Min. Educ. Nat. Com. Trav. Hist. Sci. Bull. Sect. Géogr.* 76 : 1-122.

Quelques ouvrages et publications faisant référence à la grotte de Coggia :

BEAUCOURNU J.C., 1965. Capture de *Myotis blythi* oxygnatus en Anjou et en Touraine. Confirmation de sa présence en Corse. *Mammalia, 29* : 54-60

KAHMANN V.H., 1954. Das bild der fledermauslebewelt auf der Insel Korsika. *Eingegangen 18 (IX) :* 53-66

NOBLET J.F., 1986. *Les chauves-souris en Corse ; rapport 1983-1986*. Parc Nat. Rég. Corse, Ajaccio : 28p.

NOBLET J.F., 1985. Situation comparative des chiroptères en Corse de 1956 à nos jours. *in : « les Chiroptères », IXème Colloque Francophone de Mammalogie, Rouen 19-20 oct.1985, SFEPM, Paris* : 115-122

REMY P. A., 1950. Grottes de Corse. *Ann. Spél., 5* : 1-47

Quelques ouvrages généralistes sur les chiroptères

COURTOIS J-Y.,FAGGIO G. et SALOTTI M., 1992. *Chiroptères de Corse. Actualisation des cartes de répartition et révision du statut des espèce troglophiles*. DIREN, Ajaccio : 32p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2000. *Les chauves-souris, maîtresse de la nuit*. Delachaux et Niestlé : 263p.

SCHOBER W., GRIMMBERGER E., 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé : 225p

ANNEXES

Document d'objectifs du site "cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli" (FR 9400613)

FICHES espèce

Le Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersi

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Verpertilionidés**

Petite ○ Moyenne ◉ Grande ○
Longueur Tête+corps : 5-6,2 cm *Envergure :* 30-34 cm *Poids :* 9-16 g

STATUT DE PROTECTION						
Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	**quasi menacé**	◉	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○			**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉			**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉			**participation corse**	◉
Convention de Bonn					**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française					**protégé**	◉
Liste Znieff corse					**espèce déterminante**	◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Petits insectes capturés en vol et en plein ciel

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : strictement inféodé au milieu souterrain
En été : milieu souterrain et exceptionnellement gîte anthropique

Biotope
milieux ouverts.
Déplacements importants possibles entre les gîtes et les biotopes de chasse (>20km).

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: 1
effectif max.: 3000 *Période :* été

Biotope
L'espèce a été contactée sur 2 biotopes de chasse en périphérie de la ZSC (rivière du Liamone et embouchure de la rivière Sagone)

SPECIFICITE sur le SITE
Actuellement, 3 gîtes de reproduction sont connus pour le Minioptère de Schreibers en Corse. La grotte marine de Coggia-Temuli en est un.
Une campagne de baguage réalisée par H. KAHMANN dans les années 60 a permi de mettre en évidence un échange entre la grotte de Pietrabella (commune de Castifau) et celle de Coggia-Temuli située à 52 km.

REPRODUCTION
OUI

HIBERNATION
NON

Le Grand Murin

Myotis myotis

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne○ Grande◉
Longueur Tête+corps : 6,5-8 cm *Envergure :* 35-43 cm *Poids :* 20-40 g

STATUT DE PROTECTION					
Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	**quasi menacé** ◉	vulnérable	○
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	rare ○	**vulnérable**	◉
Convention de Berne	protégé	○		**strictement protégé**	◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)**	◉		**zone de conservation (an II)**	◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire**	◉		participation corse	○
Convention de Bonn				**état de conservation défavorable**	◉
Législation Française				**protégé**	◉
Liste Znieff corse				**espèce déterminante**	◉

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	◉	○
peu courante	○	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Caractérisé par le glanage au sol de coléoptères de taille > 10 mm. En Corse, le Grand Murin consomme principalement des coléoptères mais également des orthoptères, des chenilles et des chilopodes.

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles (mines)
En été : cavités naturelles ou artificielles (mines), gîtes anthropiques

Biotope
La majorité des terrains de chasse autour de la colonie se situe en général dans un rayon de l'ordre de 10 kilomètres. Ils sont situés dans des zones où le sol est très accessible en vol (prairies patûrées,...). Présent de 0 à 1500m.

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: 1
effectif max.: 500 *Période :* été

Biotope
L'espèce a été contactée sur 3 biotopes de chasse en périphérie de la ZSC (rivière du Liamone et rivière de Sagone)

SPECIFICITE sur le SITE

Les colonies de reproduction connues de Grand Murins sont au nombre de 4 en Corse. Deux, très proches, ont été inventoriées en façade maritime : la grotte de Coggia-Temuli et l'entrepôt de Tiuccia (commune de Casaglione), distantes de 6 km l'une de l'autre.

REPRODUCTION
OUI

HIBERNATION
NON

Le Murin de Capaccini

Myotis capaccinii

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Vespertilionidés**

Petite○ Moyenne◉ Grande○
Longueur Tête+corps : 4,7-5,2 cm *Envergure :* 23-26 cm *Poids :* 7,5-12 g

STATUT DE PROTECTION							
Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation	○	quasi menacé	○	vulnérable	◉	Max.
Liste Rouge Nationale	à surveiller	○	très rare	○	vulnérable	◉	
Convention de Berne	protégé	○			strictement protégé	◉	
Directive Habitats	protection stricte (an IV)	◉			zone de conservation (an II)	◉	
Plan N.al Restauration	espèce prioritaire	◉			participation corse	◉	min.
Convention de Bonn					état de conservation défavorable	◉	
Législation Française					protégé	◉	
Liste Znieff corse					espèce déterminante	◉	

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	○	◉
rare	◉	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse: OUI

REGIME ALIMENTAIRE
Capture des insectes de petite et moyenne taille, principalement au dessus de plan d'eau libre et calme.

HABITAT en CORSE

Gîte	*Biotope*
En hiver : cavités naturelles ou artificielles (mines) *En été :* cavités naturelles ou artificielles (mines)	plans d'eau, lacs, lagunes et étangs à des altitudes inférieures à 600m. Rivières calmes

HABITAT sur la ZSC

Gîte	*Biotope*
nombre de gîte: 1 *effectif max.:* 40 *Période :* été	L'espèce a été contactée sur 3 biotopes de chasse en périphérie de la ZSC (rivière du Liamone et rivière de Sagone)

SPECIFICITE sur le SITE

En Corse, 4 gîtes de reproduction sont connus pour cette espèce. La présence du Murin de Capaccini dans la grotte de Coggia-Temuli est attestée depuis 1954 par les observations de H. KAHMANN, mais sa reproduction, bien que suspectée, n'a pu être mise en évidence et confirmée qu'en juin 2000.

REPRODUCTION: OUI

HIBERNATION: NON

Le Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

Ordre : **Chiroptères**
Famille : **Rhinolophidés**

Petite ○ Moyenne ◉ Grande ○
Longueur Tête+corps : 4,3-5,8 cm *Envergure :* 30-32 cm *Poids :* 8-17 g

STATUT DE PROTECTION

Liste Rouge Mondiale	mesure de conservation ○	quasi menacé ○	**vulnérable** ◉
Liste Rouge Nationale	à surveiller ○	rare ○	**vulnérable** ◉
Convention de Berne	protégé ○		**strictement protégé** ◉
Directive Habitats	**protection stricte (an IV)** ◉		**zone de conservation (an II)** ◉
Plan N.al Restauration	**espèce prioritaire** ◉		**participation corse** ◉
Convention de Bonn			**état de conservation défavorable** ◉
Législation Française			**protégé** ◉
Liste Znieff corse			**espèce déterminante** ◉

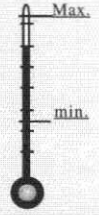

STATUT	en Europe	en Corse
courante	○	○
assez courante	○	○
peu courante	◉	◉
rare	○	○
très rare	○	○

REPRODUCTION en Corse

OUI

REGIME ALIMENTAIRE
pratiquement inconnu

HABITAT en CORSE

Gîte
En hiver : cavités naturelles ou artificielles
En été : gîtes anthropiques et cavités

Biotope
Peu connu

HABITAT sur la ZSC

Gîte
nombre de gîte: **1**
effectif max.: 200 *Période :* été

Biotope
L'espèce n'a jamais été contactée sur biotope de chasse à proximité du gîte.

SPECIFICITE sur le SITE
Actuellement, 3 gîtes de reproduction sont connus en Corse pour cette espèce méditerranéenne. La population de Rhinolophe euryale de la grotte de Coggia-Temuli correspond à la plus importante concentration de l'espèce connue sur l'île en période de reproduction.
Deux autres grottes sont fréquentées plus au nord par l'espèce, soit en tant que gîte de transit (grotte de Cargèse), soit en tant que gîte d'hibernation (grotte de Porto). Une connexion entre ces 3 gîtes est possible mais non confirmée à ce jour.

REPRODUCTION
OUI

HIBERNATION
NON

FICHE gîte

Grotte marine de Coggia

Gîte majeur de reproduction pour 4 espèces troglophiles - unique en Corse

Commune

COGGIA — ZA

X	Y	Alt	Type
526	4198	5	Grotte non exploitée par le tourisme

code N2000 = 8310

Environnement

Milieu marin, végétation thermoméditerranéenne, zone urbanisée (villas, propriétés)

Propriétaire — Etat (Domaine Public Maritime)

Plan cadastral — **Section** — E5

Protection

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☐ convention
- ☒ AMPB du 02/10/00
- ☐ autre

Aménagement

- ☒ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☐ autre
- ☐ ennoyage

Vulnérabilité du gîte

par menace anthropique	Grotte marine fréquentée en période estivale (halte de circuits itinérants UCPA,...)
par évolution naturelle	inconnue

Gîte

Nb. d'espèces : **4**

Statut :
- ☐ Hibernation
- ☒ Transit
- ☒ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000 — n° ZSC : FR 9400613 — site "éclaté"

Remarque

cavité de reproduction pour 4 espèces (Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccinii, Grand murin, Rhinolophe euryale) - unique en Corse.
Site suivi tous les ans, en période de mise-bas, dans le cadre du Plan de Restauration National Chiroptères.

GÎTE

La grotte marine de Coggia-Temuli

Coggia

découverte : 1954 — N suivi : 49

dernier suivi : 02/06/01

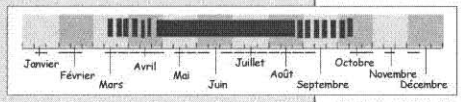

ESPECE

Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersii

N max	Statut	Remarque
3000	Reproduction	colonie de reproduction - 3 autres cas connus en Corse présence régulière
	Transit	

Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

N max	Statut	Remarque
200	Reproduction	colonie de reproduction - 3 autres cas connus en Corse présence régulière

Grand murin

Myotis myotis

N max	Statut	Remarque
500	Reproduction	reproduction - 4 autres cas connus en Corse présence régulière

Murin de Capaccini

Myotis capaccinii

N max	Statut	Remarque
40	Reproduction	reproduction - 4 autres cas connus en Corse présence régulière

FICHES ACTION

FICHE ACTION

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : juin 2001

Mise en place d'une protection physique de la grotte marine de Coggia-Temuli

Objectif : assurer la pérennité, la tranquilité du gîte et la protection durable de la colonie de chauves-souris

Nature : - réalisation des travaux spéciaux pour la pose d'une grille à l'entrée de la cavité
- mise en place d'une signalétique de protection sur le site

Connexions avec une autre action :
- plan de restauration national

Retombées locales attendues :
- maintien d'un patrimoine naturel exceptionnel

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : Commune
Maitre d'oeuvre : Société de travaux spéciaux

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique (suivi des travaux)
Société de travaux spéciaux : avis technique (réalisation des travaux)

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : automne 2001

Durée prévue de l'opération : à définir (quelques semaines)

Coûts et financements :
Coût investissement : réalisation des travaux de protection anti-intrusion
entre 150 000 F (22 867,35 €) et 200 000 F (30 489,80 €)

Coût fonctionnement/an : entretien à définir

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Région,...)

FICHE ACTION

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : juin 2001

Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectif : - assurer le suivi et la surveillance régulière des chauves-souris occupant la grotte de Coggia-Temuli
- Réaliser un suivi fréquent de l'ouvrage (cf. action 1) afin de s'assurer de son bon état.

Nature : - suivis diurnes et nocturnes de la cavité

Connexions avec une autre action :
- plan de restauration national

Retombées locales attendues :
- maintien d'un patrimoine naturel exceptionnel

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage : Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : Groupe Chiroptères Corse

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique (contrôle de l'ouvrage)

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2002
Durée prévue de l'opération : date de validité du document d'objectifs

Coûts et financements :
Coût investissement : à définir (matériel de suivi, réalisation synthèse,...)

Coût fonctionnement/an : 5 à 6 suivis par an = 1 200 F (182,94 €) par suivi

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Région,...)

FICHE ACTION

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : juin 2001

Sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

Objectif : informer et sensibiliser le public et les scolaires sur la présence de chauves-souris sur le site

Nature :
- réalisation d'un panneau d'informations générales des mesures de protection régionale adaptées aux chauves-souris (Natura 2000,...)
- réalisation d'une plaquette d'information sur les chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000
- mise en place d'un programme local d'animation (diaporama, exposition)

Connexions avec une autre action :
- lien avec le projet de réalisation d'un produit d'animation sur le thème des chauves-souris en Corse (OEC/DIREN/GCC)
- correspondance avec un projet global d'information et de sensibilisation sur les sites Natura 2000 (panneau d'information, plaquette,...)

Retombées locales attendues :
- sensibilisation du public et des scolaires aux chauves-souris, organismes touristiques (UCPA,...)
- valorisation des richesses naturelles de la commune

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage pressenti : Commune ou Groupe Chiroptères Corse
Maitre d'oeuvre : Groupe Chiroptères Corse et société de conception graphique

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique
Société de conception graphique : rôle technique

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2001
Durée prévue de l'opération : sur 3 ans

Coûts et financements :

Coût investissement : (conception)	8 000 F (1219,59€) panneau d'information 20 000 F (3048,98€) plaquette d'information
Coût fonctionnement/an :	reprographie (à définir) animation locale soit 1 animation par an : 1500 F (TTC) (228,67€)

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, autres partenaires potentiels (OEC, Region,...)

FICHE ACTION

rédacteur : G Beuneux - Groupe Chiroptères Corse
date : juin 2001

Mise en place d'une protection réglementaire de la grotte marine de Coggia

Objectif : assurer la conservation du gîte par mesures réglementaires

Nature : - mise en place d'un Arrêté Ministériel de Protection de Biotope (AMPB)

Connexions avec une autre action :
- Plan de Restauration chiroptères national

Retombées locales attendues :
- préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel
- sensibilisation du public aux chauves-souris

Environnement institutionnel et humain :
DIREN/Etat

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique (constitution du dossier scientifique)

Calendrier :

ACTION REALISEE

Arrêté NOR: *AGRM0002031A* du 02/10/2000

Coûts et financements :
Coût expertise scientifique : 7 500 F(HT) (OPI n°190 du 17/07/96 et n°526 du 14/10/96)

Financement : DIREN/Etat

ANNEXES

ANNEXE 1

Plan cadastral
Coggia, section E 5

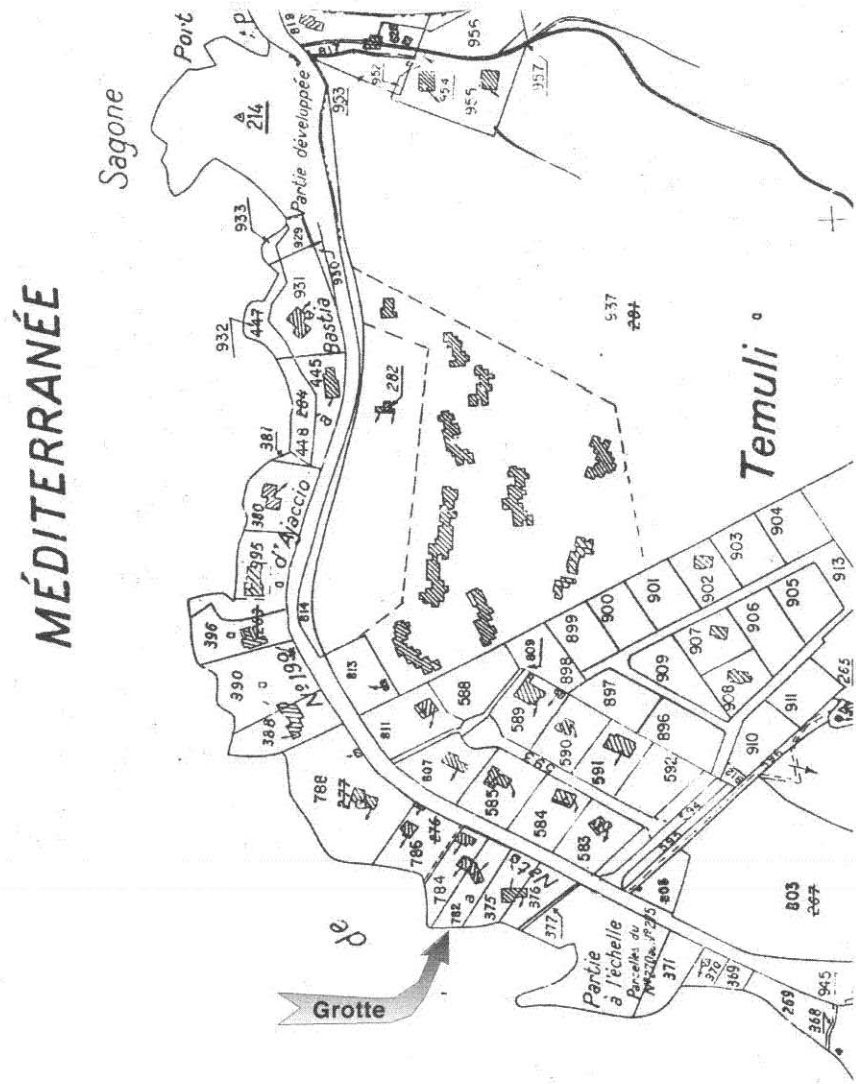

J.O. Numéro 242 du 18 Octobre 2000 page 16567

Textes généraux
Ministère de l'agriculture et de la pêche

Arrêté du 2 octobre 2000 portant création d'une zone de protection de biotope sur le domaine public maritime à Coggia (Corse-du-Sud)

NOR : AGRM0002031A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, et notamment son annexe I ;
Vu le code rural, et notamment ses articles L. 211-1, L. 211-2 et R. 211-1, R. 211-12, R. 211-13, R. 211-14 ;
Vu la loi no 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;
Vu l'arrêté du 17 avril 1981 relatif à la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire ;
Vu la délibération du conseil municipal de Coggia en date du 11 avril 1998,
Arrête :

Art. 1er. - Il est institué une zone de protection de biotope sur le domaine public maritime constitué par la grotte marine de Témuli Sagone sur la commune de Coggia, situé au droit de la parcelle cadastrée E 782 et délimité par un cercle d'un rayon de 30 mètres autour du point suivant :
Latitude : 42°06'21" nord ;
Longitude : 8°42'13" est.

Art. 2. - Dans la zone définie à l'article 1er, les pratiques suivantes sont interdites :
- l'accès à la grotte en tout temps et à toute personne sauf dans les cas prévus à l'article 5 ;
- en tout temps, toute action tendant à perturber, modifier, dénaturer le site sauf dans les cas prévus à l'article 3.

Art. 3. - Dans un but d'efficacité de protection de la colonie de reproduction, la réalisation de travaux visant à empêcher l'accès physique du public par la pose d'une grille pourra être effectuée dans le cadre d'une concession d'occupation temporaire du domaine public maritime délivrée au gestionnaire des lieux après avis scientifique.

Art. 4. - Le maire de Coggia est chargé de la matérialisation sur le site des interdictions énoncées par le présent arrêté.

Art. 5. - L'accès à la grotte est autorisé aux personnes chargées de la surveillance et de la gestion de cette zone, au maire ainsi qu'aux naturalistes munis d'une autorisation d'intervention sur les chiroptères en Corse, délivrée par le ministre chargé de l'environnement.

Art. 6. - Le préfet de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 2000.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture :
Le chef de service, B. Boyer

Relevé de conclusions de la réunion de Comité de Pilotage du Site NATURA 2000 « Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli » (n°FR 9400613)

Grotte marine de Coggia-Temuli

(Commune de Coggia – Corse du Sud)

– le 21 juin 2001 –

Etaient présents :

Sous la présidence de M. Jean Pascal CIATTONI, directeur adjoint de la DIREN représentant M. le Préfet

1) Membres du comité de pilotage et autres personnes présentes

COGGIA T.	Maire de Coggia
CASANOVA Jean-Baptiste	ODARC, chef du service Service pastoralisme
THERY Bernard	propriétaire du terrain au dessus de la grotte
PERETTI J. F.	commune de Coggia
PERRIER-CORTICCHIATO F.	garde national de l'Office Nationale de la Chasse
SPINOSI A.	garde national de l'Office Nationale de la Chasse
PERONI X.	garde national de l'Office Nationale de la Chasse

DENARIE F.	Délégation au tourisme de la Corse
RECORBET B.	DIREN
LEONARDI C.	DDAF 2A
COURTOIS J. Y.	Association Groupe Chiroptères de Corse (opérateur local Natura 2000)
BEUNEUX G..	Association Groupe Chiroptères de Corse (opérateur local Natura 2000)
GRISONI Fabien	stagiaire universitaire Natura 2000 à la DIREN

2/ membres du comité de pilotage excusés

Office de l'environnement de la Corse

M. Ciattoni, Directeur-Adjoint de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ouvre la réunion en remerciant le maire, M. Thomas Coggia, Maire de Coggia de son accueil.

M. Ciattoni présente le réseau NATURA 2000 dans son contexte européen puis régional, en rappelant que 58 sites identifiés en Corse comme d'importance communautaire ont été proposés à la commission européenne. Pour chacun de ces sites, des plans de gestions ou documents d'objectifs devront être réalisés ; leur mise en place effective étant définie pour 2004 pour une durée de 6 ans.
Ce réseau écologique abrite des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages remarquables. En Corse, actuellement, 5 sites ont été retenus en raison des populations exceptionnelles de chauves-souris qui les fréquentent. Ces sites correspondent à des cavités souterraines occupées par les chiroptères en tant que gîte.
Il s'agit du site FR 9400614 intitulé « Région de Furiani et Monte Canarinco » et du site éclaté FR 9400613 intitulé « Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli » correspondant à 4 gîtes distincts.

M. Ciattoni précise que l'objet de notre réunion s'intéresse, pour partie seulement, au site FR 9400613, à savoir la cavité à chauves-souris de Coggia-Temuli, correspondant à une grotte marine.

M. Ciattoni souligne également que la Directive Habitats offre la possibilité de faire appel au Fond de Gestion des Milieux Naturels (FGMN) du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
Il définit enfin, l'objet de la réunion à savoir, la validation du document d'objectifs par les membres du Comité de Pilotage et notamment celle des actions à entreprendre pour une conservation durable et cohérente des populations de chauves-souris occupant la grotte marine de Coggia.

M. Recorbet (DIREN) présente par la suite le rôle de l'opérateur dans la démarche NATURA 2000, c'est-à-dire de l'organisme désigné qui a à charge la rédaction du document d'objectifs sur le site : M. Beuneux, chargé de mission au Groupe Chiroptères Corse.

Il précise également que le site fait déjà l'objet depuis 2000 d'un Arrêté Ministériel de Protection de Biotope définissant un règlement interdisant l'accès à toute personne non autorisée.

M. Beuneux (Groupe Chiroptères Corse) présente alors le site plus en détail : localisation de la future ZSC (anse de Temuli), description de la grotte, son intérêt biologique et son statut (gîte de reproduction), les espèces de chauves-souris qui la fréquentent (4 espèces, 3000 individus), les menaces potentielles (dérangement et destruction volontaire) en terminant par la présentation des différentes actions envisageables sur le site afin de minimiser les menaces et assurer la conservation durable des chauves-souris dans la grotte.
Une projection de diapositives permet d'illustrer ces propos.

M. Ciattoni propose que chaque action (3 au total) soit étudiée par le Comité.

Fiche-action : mise en place d'une protection physique de la grotte marine de Coggia-Temuli

M. Peretti (commune) souligne que le coût prévu pour la pose de l'ouvrage lui paraît très élevé.

M. Beuneux (GCC) précise que cette somme a été définie selon une proposition faite par une société de travaux spéciaux (l'estimation ayant été faite après une visite in-situ de la grotte à protéger).
Il détaille alors le contenu de la proposition remise par la société et fait remarquer la complexité de la réalisation d'un tel chantier mais également de la nécessité d'un ouvrage adapté à la biologie des espèces présentes dans la cavité.

M. Dénarié (DRT) propose que soient prévus des travaux plus légers afin de limiter le coût et les éventuels préjudices causés aux animaux.

M. Courtois (GCC) souligne que des ouvrages similaires ont déjà été réalisés dans s'autres gîtes à chauves-souris, sans préjudices aucun.
Il précise par ailleurs que le coût élevé des travaux tient principalement au fait de la situation particulière dans laquelle ils devront être réalisés (accès mal aisé, mise en place du chantier, conditions hostiles de travail, ...).

M. Ciattoni (DIREN) propose que la commune puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Il précise également que, étant donné l'urgence de la mise en protection, le coût de l'opération pourrait être prise en charge à 100% par le Fond de Gestion des Milieux Naturels affecté par l'Etat à la gestion des sites Natura 2000 .

M. Coggia (maire de la commune) accepte la maîtrise d'ouvrage et souligne également l'intérêt de sa commune vis-à-vis de ce patrimoine naturel trop souvent oublié.

M. Dénarié (DRT) propose cependant que la DDE soit impliquée dans la maîtrise d'ouvrage.

M. Peretti (commune) soulève par ailleurs le problème des responsabilités engageant le maître d'ouvrage vis-à-vis d'un éventuel accident.

M. Ciattoni (DIREN) répond que la DDE ne peut être maître d'ouvrage sur ce site et s'engage à solliciter les services concernés afin de préciser l'engagement et les responsabilités du maître d'ouvrage dans ce cas.

M. Recorbet (DIREN) propose que l'action 2 de cette fiche, pour la partie incombant au Groupe Chiroptères Corse, à savoir, suivi des entretiens de l'ouvrage, soit intégrée à la fiche action suivante : suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site.

M. Léonardi (DDAF) souligne que la commune pourrait assurer en partie ce suivi (part d'autofinancement).

M. Thery (propriétaire sur la commune) souhaiterait être informé précisément de la nature des travaux envisagés sur la grotte, leur durée, la période ainsi que leur mise en œuvre. L'accès à la grotte pourra se faire alors par sa propriété, le temps des travaux.

Fiche Action : suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

M. Recorbet (DIREN) propose que la DIREN prenne en compte financièrement la totalité de cette opération. Un co-financement pourrait être également envisageable avec l'Office de l'Environnement de la Corse dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Le Groupe Chiroptères Corse pourrait être maître d'ouvrage.

Fiche Action : sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

M. Peretti (commune) propose que le coût du panneau signalétique soit pris en charge par la société de travaux spéciaux concernée par la réalisation de la protection physique de la grotte.

M. Léonardi (DDAF) précise qu'un panneau d'interdiction d'accès devra être posé à l'entrée de la grotte, limitant par la même les problèmes de responsabilité du maître d'ouvrage.

M. Coggia (Maire de la commune) souligne par ailleurs l'utilité d'un programme d'information à destination des habitants de la commune et des scolaires afin de les sensibiliser à l'intérêt patrimonial des chauves-souris et de leur utilité.

M. Ciattoni (DIREN) propose alors à chaque membre du Comité de Pilotage d'accepter la validité des actions étudiées.; l'opérateur ayant à charge d'apporter les modifications souhaitées par le Comité au document d'objectifs final.

Après validation des actions proposées dans le DOCOB dont une version définitive reprise par le groupe Chiroptère Corse sera remise aux membres du comité de pilotage, la séance est levée à 17H30.

Le Directeur Régional Adjoint

ANNEXE GENERALE

SITE NATURA 2000 SPN 613
Comité de pilotage
sous la présidence de M. le sous-préfet de Corte

M. le maire
20218 CASTIFAO

M. Félix MICHAUD
Hameau Pietrera
20218 CASTIFAO

M. Dominique MICHAUD
Village
20218 CASTIFAO

M. Christian COLOMBANI
Hameau Piana
20218 CASTIFAO

M. Eugène DAMI
Hameau Piana
20218 CASTIFAO

M. François ANTIONETTI — ANTONIETTI
Hameau Teghani
20218 CASTIFAO

M. Jacques BATTIGLINI
Lieu-dit Piana
20218 CASTIFAO

M. le président de la chambre d'agriculture
De la Haute-Corse
Boulevard du Fango
20200 BASTIA

M. le directeur départemental de l'équipement
8 boulevard Benoîte Danesi
20411 BASTIA CEDEX

M. le directeur régional de l'environnement
B.P 334
20180 AJACCIO CEDEX

M. le président de l'OEC
Unité Ecosystèmes terrestres
Boulevard Jean Nicoli
20250 CORTE

.../...

Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse
Résidence Nouvelle Corniche
20200 BASTIA

Groupe chiroptères Corse
7 bis rue Colonel Feracci
20250 CORTE

Société de chasse de Castifao
Mairie
20218 CASTIFAO

Société de Pêche
APPMA d'Asco-Moltifao
20218 MOLTIFAO

Office national de la chasse
Village
20218 MOLTIFAO

M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
13 boulevard du Général de Gaulle
20200 BASTIA

M. le président du conseil général 2B
Services des espaces naturels sensibles
Rond point général Leclerc
20200 BASTIA

M. le conseiller général du canton d'Asco-Caccia
Mairie
20218 MOLTIFAO

Comité départemental de spéléologie de la Haute-Corse
Philippe STELLA
Silgagia
20222 ERBALUNGA

Parc naturel régional de la Corse
Melle COLOMBANI
Agent de développement
Village des tortues
20218 MOLTIFAO

M. le président du parc naturel régional de la Corse
B.P 417
20184 AJACCIO CEDEX

Comité de Pilotage du Site NATURA 2000

« Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli »
(n°FR 9400613)

Les anciennes mines de Castifau-Piana
(Commune de Castifau – Haute-Corse)

Relevé de conclusions de la réunion du 3 décembre 2001

Sous la présidence de M. Eric MAIRE, sous-préfet de Corte, étaient présents :

1) Membres du comité de pilotage

M. Serge GRISONI	Conseiller général
M. Pierre Dominique ORSINI	Adjoint au maire de Castifau
M. Félix MICHAUD	Retraité – village de Castifau
M. Dominique MICHAUD	Retraité – village de Castifau
M. Jacques BATTAGLINI	Retraité – plaine de Castifau
M. Grégory BEUNEUX	Groupe chiroptères Corse (opérateur local Natura 2000)
M. Bernard RECORBET	DIREN
Mlle Isabelle COLOMBANI	PNRC
M. Pascal FERRARI	DDE Bastia
M. Michel BESSALEM	DRIRE 2B
M. Guillaume ADDESSO	Service des espaces naturels sensibles
M. Mathieu TANGUY	Service des espaces naturels sensibles
M. Xavier PIETRERA	Société de chasse de Castifau

2) membre invité

Mlle Valérie BOSC	Association des Amis du Parc

Membres du comité de pilotage excusés

M. Christian COLOMBANI	éleveur sur la plaine de Castifau
M. Eugène DAMI	éleveur sur la plaine de Castifau
M. François ANTIONETTI	habitant de Castifau

Chambre d'agriculture de la Haute-Corse
Office de l'Environnement de la Corse
Office National de la Chasse
Société de Pêche de Castifau
Comité départemental de Spéléologie

La réunion était co-présidée par M. Orsini, adjoint au maire de Castifau.

M. Orsini ouvre la séance à 10 heures en remerciant M. le sous-préfet et les membres du comité de pilotage du site de Castifau-Piana de leur présence à cette première réunion de travail.

Le sous-préfet définit l'objet de la réunion : validation du document d'objectifs par les membres du comité de pilotage et notamment des actions à entreprendre pour une conservation durable et cohérente des populations de chauves-souris occupant les anciennes mines de Castifau.

M. Recorbet (DIREN) présente le réseau NATURA 2000 dans son contexte européen puis régional, en rappelant que 53 sites d'importance communautaire, en Corse, ont été proposés à la commission européenne. Pour chacun de ces sites, des plans de gestion ou documents d'objectifs devront être réalisés ; leur mise en place effective étant définie pour 2004 pour une durée de 6 ans.

Ce réseau écologique abrite des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages remarquables.

Le sous-préfet rappelle aux membres du comité que, sur la base de cette présentation, chacun peut s'exprimer s'il le souhaite. Il souligne le rôle de l'opérateur dans la démarche NATURA 2000, c'est-à-dire de l'organisme désigné qui est chargé de la rédaction du document d'objectifs, sur le site, M. Beuneux, chargé de mission au Groupe Chiroptères Corse.

M. Beuneux (Groupe Chiroptères Corse) rappelle que l'objet de la réunion s'intéresse, pour partie seulement, au site FR 9400613 (site éclaté intitulé « Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli »), à savoir les cavités à chauves-souris de Castifau-Piana, correspondant à deux anciennes galeries de mines.

Il présente alors le site plus en détail : localisation de la future ZSC (parcelle communale de 5,4 ha), description des galeries de mines, leur intérêt biologique et leur statut (gîtes de reproduction et d'hibernation), les espèces de chauves-souris qui les fréquentent (8 espèces, 1000 individus), les menaces potentielles (dérangement et prélèvement de matériaux) en terminant par la présentation des différentes actions envisageables sur le site afin de minimiser les menaces et assurer la conservation durable des chauves-souris dans les galeries.

Une projection de diapositives illustre ces propos.

M. Bessalem (DRIRE) souhaite que soit précisée la propriété de ces mines afin de définir la responsabilité de l'Etat vis-à-vis de ce site, notamment en terme de mise en sécurité dans le cadre du programme national de fermeture des anciens ouvrages miniers.

M. Recorbet rappelle que le site des anciennes mines de Castifau fait l'objet depuis 1998 d'un arrêté préfectoral de protection de biotope précisant que la commune, propriétaire du site, demeure responsable en matière de sécurité dans ces anciennes. L'Etat est alors déchargé de toute responsabilité sur ce site.

M. Bessalem rappelle que le prélèvement ou l'extraction de matériaux sont strictement interdits sur le site et devront éventuellement faire l'objet de constats de gendarmerie.

Le sous-préfet propose que chaque action (quatre au total) soit étudiée et validée par le comité.

Fiche-action : mise en place d'une protection physique des anciennes mines de Castifau-Piana

M. Beuneux souligne que deux entreprises de travaux spéciaux ont été sollicitées pour l'estimation et les propositions de mise en sécurité des 6 accès aux deux galeries (l'estimation ayant été faite après une visite in situ).

Il fait remarquer la complexité de la réalisation d'un tel chantier mais également de la nécessité d'un ouvrage adapté à la biologie des espèces présentes dans la cavité.

M. Recorbet rappelle que la directive Habitats offre la possibilité de faire appel au fond de gestion des milieux naturels (FGMN) affecté par l'Etat à la gestion des sites Natura 2000. Dans ce cadre, la part de financement du maître d'ouvrage peut être inférieure à 20% et atteindre 0% pour les sites proposés au réseau Natura 2000.

M. Orsini accepte que la commune soit désignée maître d'ouvrage de ces travaux

M. Beuneux précise que les travaux ne pourront être réalisés qu'à l'automne 2002 afin d'éviter tout dérangement des chauves-souris occupant les galeries.

Fiche Action : suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

M. Beuneux rappelle que les anciennes mines de Piana ont été l'objet d'un suivi régulier depuis 1991 et précise que, depuis 2000, un programme annuel de suivi et de surveillance de 20 gîtes majeurs à chauves-souris a été mis en place en collaboration avec la DIREN et l'office de l'environnement de la Corse.

M. Recorbet indique qu'une convention pluriannuelle entre la DIREN et le GCC serait souhaitable pour la réalisation de ce suivi.

Le groupe chiroptères Corse pourrait être maître d'ouvrage sur cette action.

M. Orsini souhaiterait que la commune soit informée annuellement des résultats de ce suivi.

Fiche Action : sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

M. Orsini souligne que le parc naturel régional de Corse pourrait être concerné par cette action

Mlle Colombani (PNRC) confirme qu'en termes d'animation, la participation du PNRC peut être envisagée.

M. Beuneux précise que la réalisation d'une plaquette et d'un panneau d'information devra être entreprise dans le cadre d'une action commune avec les autres gîtes à chauves-souris du site éclaté FR9400613.

Fiche Action : mise en place d'un programme de conservation des habitats de chasse potentiels des chiroptères à proximité de la colonie

M. Pietrera (Association de chasse) s'inquiète d'un tel programme pour le maintien des activités humaines (perturbations de la colonie liées à la pratique de la chasse ou aux activités touristiques) sur le futur site Natura 2000 et souhaiterait que soit précisée la liste des « actions respectueuses de l'environnement » possibles sur le site.

M. Recorbet précise la notion de perturbation liée à ce type d'activités et la totale compatibilité avec la conservation des chauves-souris sur ce site, dès lors que le règlement de l'arrêté préfectoral de protection de biotope est respecté.

Le sous-préfet indique que cette remarque sera notée dans la fiche action correspondante et propose alors que les corrections à apporter sur l'ensemble des fiches actions susvisées soient réalisées et envoyées aux membres du comité de pilotage pour avis.

Une réunion de validation du document d'objectifs est donc envisageable au mois de février 2002.

La séance est levée à 12H15.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE

Corte, le 31 mars 2003

Le sous-préfet

à

Mesdames et Messieurs les membres du
COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

LISTE JOINTE

Objet : ***Comité de pilotage Natura 2000***
Références : ***Séance du 19 mars 2003***
P. J. : ***Un relevé de conclusions***

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions du comité de pilotage du site Natura 2000 « Cavités à chauves-souris ancien tunnel de Muracciole » dont la réunion s'est tenue le 19 mars 2003 à la sous-préfecture de Corte.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Francis BLONDIEAU

Comité de Pilotage du Site NATURA 2000

« Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli »
(n° FR 9400613)

Tunnel de Muracciole

(Commune de Muracciole– Haute-Corse)

Relevé de conclusions de la réunion du 19 mars 2003

M. Bernard RECORBET, coordonnateur Natura 2000 la DIREN représentant M. Francis BLONDIEAU, sous-préfet de Corté, excusé.
étaient présents :

1) Membres du comité de pilotage

Mme MURACCIOLE	Propriétaire
M. Michel CASANOVA	habitant de Muracciole
M. Grégory BEUNEUX	Groupe Chiroptères Corse (opérateur local Natura 2000)
Mlle Gwenaëlle LEVIOL	Office de l'Environnement de la Corse
M. Bernard RECORBET	DIREN

2) membres du comité de pilotage excusés

Association des Amis du Parc

2) membres du comité de pilotage absents

Mme ALBERTINI (maire de Muracciole)
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
DDE de la Haute-Corse
PNRC
Fédération des chasseurs de Haute-Corse
DDAF
CNASEA

M. Recorbet ouvre la séance à 14 heures 30 en remerciant les membres du comité de pilotage du site du tunnel de Muracciole de leur présence à cette réunion de travail.

M. Recorbet présente le réseau NATURA 2000 dans son contexte européen puis régional, en rappelant que les sites identifiés en Corse comme d'importance communautaire et proposés à la commission européenne devront faire l'objet d'un plan de gestion ou documents d'objectifs; leur mise en place effective étant définie pour 2004 pour une durée de 6 ans.
Ce réseau écologique abrite des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages remarquables. En Corse, actuellement, 6 sites ont été retenus en raison des populations exceptionnelles de chauves-souris qui les fréquentent. Ces sites correspondent à des cavités souterraines occupées par les chiroptères en tant que gîte.
Il définit alors, l'objet de la réunion à savoir, la validation du document d'objectifs par les membres du Comité de Pilotage et notamment celle des actions à entreprendre pour une conservation durable et cohérente des populations de chauves-souris occupant le tunnel de Muracciole

M. Beuneux rappelle que l'objet de notre réunion s'intéresse, pour partie seulement, au site FR 9400613 (site éclaté intitulé « Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli »), à savoir la cavité à chauves-souris correspondant au tunnel de Muracciole.

M. Beuneux présente alors le site plus en détail : localisation de la future ZSC (parcelle communale de 2,5 ha), description de la galerie du tunnel, son intérêt écologique et patrimonial et son statut (gîte d'hibernation), les espèces de chauves-souris qui la fréquentent (3 espèces, 2000 individus) et les menaces potentielles.
Une projection d'un diaporama permet d'illustrer ces propos.
Une présentation de 3 préconisations de gestion envisageable sur le site visant à minimiser les menaces et à assurer la conservation durable des chauves-souris dans la galerie est réalisée.

Fiche-action n°1 : mise en place d'un aménagement limitant l'accès au site Natura 2000

Mme Muracciole souligne l'importance des dégradations occasionnées au terrain attenant à la galerie du tunnel (dépôts réguliers d'ordure, risque d'incendie, ...).

M. Casanova rappelle l'utilité de la mise en place d'un périmètre grillagé et de la réalisation d'un démaquisage léger du site.

M. Recorbet renseigne le comité des difficultés actuelles du financement d'une telle opération ; la résorption des dépôts sauvages étant notamment du ressort de la commune (Sivom, ...).

M. Beuneux souligne l'intérêt de la préservation de l'environnement en proche périphérie du gîte en tant que territoire de chasse favorable aux espèces présentes dans la cavité.

M. Recorbet propose que la commune soit associée à cette action et désignée en tant que maître d'ouvrage pressenti ; La date prévisible de l'opération sera fixée à 2004 et un co-financement DIREN/Etat, OEC et PNRC devra être envisagé.

Fiche Action n°2 : suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

M. Recorbet souligne l'intérêt de cette action et précise qu'un projet de convention pluriannuelle est actuellement en cours avec le Groupe Chiroptères Corse concernant un programme de suivi et de surveillance des sites majeurs à chauves-souris du réseau Natura 2000.

Fiche Action n°3 : sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

M. Beuneux souligne que le Groupe Chiroptères Corse dispose actuellement d'un produit animation sur le thème des chauves-souris en Corse (exposition et diaporama) pouvant être mis temporairement à la disposition de la commune. Une action de sensibilisation scolaire concernant l'école de Vivario est actuellement en cours dans le cadre d'un contrat éducatif local avec la communauté de communes de Corté.

M. Recorbet propose alors à chaque membre du comité de pilotage d'accepter la validité des actions étudiées; l'opérateur ayant à charge d'apporter les modifications souhaitées par le comité au document d'objectifs final.

Le DOCOB est validé et un tirage de la version finale sera envoyée aux membres du comité

La séance est levée à 16H30.

Liste des membres du Comité de Pilotage Document d'Objectifs du site SPN n° 613, partie site à Chauves-souris ancien tunnel de Muracciole

***Présidence* : Monsieur le Sous-Préfet de CORTE, coordonnateur départemental Natura 2000**

***Opérateur local* : Groupe Chiroptères Corse**

M. le directeur régional de l'environnement 19 cours Napoléon 20000 Ajaccio	M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt Immeuble Bella Vista 20200 BASTIA
M. Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse BP 222 20293 BASTIA Cedex	M. le président de la fédération des chasseurs de Haute-Corse Résidence nouvelle corniche Saint Joseph 20600 BASTIA
M. Paul Bernard MURACCIOLE 20219 MURACCIOLE	M. Michel CASANOVA Lugo de Venaco 20231 VENACO
M. le président du Conseil Général de la Haute-Corse Services des espaces naturels sensibles Hôtel du Département Rond point Maréchal Leclerc 20200 BASTIA	M. le directeur de l'office de l'environnement de la Corse Avenue Jean Nicoli 20250 CORTE
Mme ALBERTINI Maire de MURACCIOLE mairie 20219 MURACCIOLE	M. le président du PNRC 2, rue Major Lambroschini BP 417 20184 AJACCIO cedex 1
Association des Amis du PNRC Maison romieu 15, rue du Pontetto 20200 BASTIA	Groupe Chiroptère Corse 7, bis rue colonel Feracci 20250 CORTE
ONCFS Le Tholonais BP 120 13603 AIX-EN-PROVENCE	M. le directeur départemental de l'équipement de la Haute-Corse 8 Boulevard Benoite Danesi 20200 Bastia
M. le délégué Régional du CNASEA 19, Avenue Noël Franchini BP929 20700 AJACCIO Cedex	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE

Corte, le 31 mars 2003

Le sous-préfet

à

Mesdames et Messieurs les membres du
COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

LISTE JOINTE

Objet : Comité de pilotage Natura 2000
Références : Séance du 19 mars 2003
P. J. : Un relevé de conclusions

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions du comité de pilotage du site Natura 2000 « Cavités à chauves-souris ancienne mine de Francone » dont la réunion s'est tenue le 19 mars 2003 à la mairie d'Olmeta di Tuda.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Francis BLONDIEAU

Adresse : 29 cours Paoli - 20250 CORTE
Standard : 04 95 45 21 30 - Télécopie : 04 95 61 01 02 - Mel : sous-prefecture.corte@haute-corse.pref.gouv.fr

Comité de Pilotage du Site NATURA 2000

« Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli »
(n° FR 9400613)

Ancienne mine de Francone
(Commune d'Olmeta di Tuda– Haute-Corse)

Relevé de conclusions de la réunion du 19 mars 2003

M. Bernard RECORBET, coordonnateur Natura 2000 à la DIREN représentait M. BLONDIEAU, sous-préfet de Corté, excusé.
étaient présents :

1) Membres du comité de pilotage

M. Louis SABINI	Maire d'Olmeta di Tuda
M. Grégory BEUNEUX	Groupe Chiroptères Corse (opérateur local Natura 2000)
M. Guillaume ADDESSO	Service des espaces naturels sensibles, département de la Haute Corse
M. Gilles FAGGIO	Association des Amis du PNRC
M. Bernard RECORBET	DIREN de Corse

2) membres du comité de pilotage excusés

M. SIMONCELLI André (fils)	habitant d'Olmeta di Tuda (riverain)
DRIRE 2B	
Office de l'Environnement de la Corse	
Comité départemental de Spéléologie	

2) membres du comité de pilotage absents

Chambre d'Agriculture de Haute-Corse
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
DDE de la Haute-Corse
ODARC
Fédération des chasseurs de Haute-Corse
DDAF
CNASEA

M. Recorbet ouvre la séance à 10 heures 30 en remerciant M. le maire et les membres du comité de pilotage du site d'Olmeta di Tuda de leur présence à cette réunion de travail.

M. Recorbet présente le réseau NATURA 2000 dans son contexte européen puis régional, en rappelant que les sites identifiés en Corse comme d'importance communautaire et proposés à la commission européenne devront faire l'objet d'un plan de gestion ou documents d'objectifs; leur mise en place effective étant définie pour 2004 pour une durée de 6 ans.
Ce réseau écologique abrite des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages remarquables. En Corse, actuellement, 6 sites ont été retenus en raison des populations exceptionnelles de chauves-souris qui les fréquentent. Ces sites correspondent à des cavités souterraines occupées par les chiroptères en tant que gîte.
Il définit alors, l'objet de la réunion à savoir, la validation du document d'objectifs par les membres du Comité de Pilotage et notamment celle des actions à entreprendre pour une conservation durable et cohérente des populations de chauves-souris occupant les anciennes mines de Francone.

M. Beuneux (Groupe Chiroptères Corse) rappelle que l'objet de notre réunion s'intéresse, pour partie seulement, au site FR 9400613 (site éclaté intitulé « Cavités à chauves-souris de Castifau, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli »), à savoir les cavités à chauves-souris d'Olmeta di Tuda, correspondant à l'ancienne galerie de mines de Francone.

M. Beuneux présente alors le site plus en détail : localisation de la future ZSC (parcelle communale de 4 ha), description des galeries de mines, leur intérêt biologique et leur statut (gîte de transit), les espèces de chauves-souris qui les fréquentent (4 espèces, 1300 individus), les menaces potentielles (dérangements répétés).
Une projection d'un diaporama permet d'illustrer ces propos.

M. Sabini propose que le zonage actuel soit modifié et étendu sur la parcelle communale afin que l'une des anciennes galeries de Francone situées sur les rives du Bevinco soit intégrée à ce site et le milieu environnant préservé durablement.

M. Faggio signale également la présence d'une source encroûtante à tuf, habitat prioritaire de la directive, nouvellement découverte et située en périphérie du zonage actuel. Le nouveau zonage susceptible d'être proposé devra veiller à sa prise en compte.

M. Recorbet propose que ces informations soit mentionnées dans le présent document d'objectifs ; elles feront l'objet d'une nouvelle consultation ....

M. Beuneux présente alors 4 préconisations de gestion envisageable sur le site visant à minimiser les menaces et à assurer la conservation durable des chauves-souris dans la galerie.

Fiche-action n°1 : mise en place d'une mesure de protection réglementaire des anciennes mines d'Olmeta di Tuda

M. Recorbet souligne que, dans le cadre de cette action, une délibération du conseil municipale autorisant la prise de mesure de protection réglementaire sera nécessaire.

M. Sabini prend connaissance de cette formalité et confirme l'engagement de la commune dans cette démarche de conservation dès lors qu'il sera saisi officiellement

Fiche-action n°2 : mise en place d'une protection physique des anciennes mines d'Olmeta di Tuda

M. Beuneux renseigne le comité de la solution technique envisageable sur le site et adaptée à la présence des chauves-souris (accentuation de l'ennoyage de l'entrée).
Le coût et la faisabilité technique de l'aménagement envisagé feront l'objet d'une étude auprès d'entreprises de travaux spéciaux.

M. Faggio propose qu'un aménagement soit également réalisé sur une galerie de recherche, non fréquentée actuellement par les chauves-souris et située dans le périmètre du site.

M. Recorbet propose d'intégrer cette proposition à la présente fiche-action et rappelle également que dans le cadre de la directive Habitats, un Fond de Gestion des Milieux Naturels (FGMN) affecté à la gestion des sites Natura 2000 peut permettre exceptionnellement un financement total (100%) de cette opération (sous réserve des crédits disponibles).

M. Sabini confirme que la commune acceptera de se porter maître d'ouvrage de ces travaux

Fiche Action n°3 : suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

M. Recorbet souligne l'intérêt de cette action et précise qu'un projet de convention pluriannuelle est actuellement en cours avec le Groupe Chiroptères Corse concernant un programme de suivi et de surveillance des sites majeurs à chauves-souris du réseau Natura 2000.

Fiche Action n°4 : sensibilisation du public sur les chauves-souris présentes sur le site

M. Sabini souligne l'intérêt de la commune vis à vis de cette action et propose un rapprochement avec la commune d'Oletta.
M. Beuneux souligne que le Groupe Chiroptères Corse dispose actuellement d'un produit animation sur le thème des chauves-souris en Corse (exposition et diaporama) pouvant être mis temporairement à la disposition de la commune.

M. Recorbet propose alors à chaque membre du comité de pilotage d'accepter la validité des actions étudiées; l'opérateur ayant à charge d'apporter les modifications souhaitées par le comité au document d'objectifs final.
Le DOCOB est validé et un tirage de la version finale sera envoyée aux membres du comité

La séance est levée à 12H00.

Liste des membres du Comité de Pilotage Document d'Objectifs du site SPN n° 613, partie site à Chauves-souris anciennes mines de fangone à Olmeta di Tuda

***Présidence* : Monsieur le Sous-Préfet de CORTE, coordonnateur départemental Natura 2000**

***Opérateur local* : Groupe Chiroptères Corse**

M. le directeur régional de l'environnement 19 cours Napoléon 20000 Ajaccio	M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt Immeuble Bella Vista 20200 BASTIA
M. le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Corse BP 222 20293 BASTIA Cedex	M. le président de la fédération des chasseurs de Haute-Corse Résidence nouvelle corniche Saint Joseph 20600 BASTIA
M. SIMONCELLI André (fils) 20273 OLMETA DI TUDA	Comité départemental de Spéléologie M. Stella Silgaggia 20222 ERBALUNGA
M. le président du Conseil Général de la Haute-Corse Services des espaces naturels sensibles Hôtel du Département Rond point Maréchal Leclerc 20200 BASTIA	M. le directeur de l'office de l'environnement de la Corse Avenue Jean Nicoli 20250 CORTE
M. SABINI Maire d'Olmeta di Tuda mairie 20273 OLMETA DI TUDA	M. le directeur de la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement 13, boulevard général de Gaulle 20200 BASTIA
Association des Amis du PNRC Maison romieu 15, rue du Pontetto 20200 BASTIA	Groupe Chiroptère Corse 7, bis rue colonel Feracci 20250 CORTE
ONCFS Le Tholonais BP 120 13603 AIX-EN-PROVENCE	M. le directeur départemental de l'équipement de la Haute-Corse 8 Boulevard Benoite Danesi 20200 Bastia
M. le délégué Régional du CNASEA 19, Avenue Noël Franchini BP 929 20700 AJACCIO Cedex	M. le directeur de l'ODARC Service pastorale Avenue Paul Giacobbi 20 200 BASTIA

Liste des membres du Comité de pilotage Document d'Objectif
du site SPN N° 613
partie grotte marine de Témuli/Coggia

Présidence : Mr le Directeur Régional de l'Environnement représentant M. le Préfet de Corse
Opérateur local : Groupe Chiroptères Corse 7, bis rue colonel Feracci 20 250 CORTE

M. le Président du Conseil Général de la Corse du Sud Hotel du département Palais Lantivy BP 414 20183 AJACCIO Cédex	M. .le Directeur départemental des Affaires Maritimes 4 boulevard du roi Jérôme BP 312 20 176 AJACCIO cedex
M. Thomas COGGIA Maire de COGGIA 20160 COGGIA	M. le Délégué régional au tourisme 6, rue Maréchal Ornano BP 162 Ajaccio cédex
M. le Président Agence du Tourisme de la Corse 17 boulevard du roi Jérôme 20 000 AJACCIO	M. le Président de la Fédération des chasseurs de Corse du Sud Avenue du Mont Thabor 20090 AJACCIO
Direction départementale del'Agriculture et de la Forêt BP 309 20000 AJACCIO	M. BENEDETTI BMI de Corse Office National de la Chasse 20218 MOLTIFAO
Ligue Insulaire de Spéléologie Corse Francis Marival Cité Champeau Bat A1 , 20 260 CALVI	M. .le Directeur départemental de l'Equipement Service de l'Aérien et du Maritime BP 408 20 303 AJACCIO Cédex
M. THERY Lieu dit Témuli 20 160 COGGIA	M. le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse 26, cours Paoli 20250 CORTE